

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA MOSELLE

**3^e REUNION TRIMESTRIELLE
du 23 au 26 septembre 2024**

PROCES-VERBAL





CONSEIL DÉPARTEMENTAL

3^{ème} RÉUNION TRIMESTRIELLE DE 2024

Séances des 23 et 26 septembre 2024

PROCÈS-VERBAL

Le Conseil Départemental s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch - salle du Conseil - à HAYANGE, sous la présidence de M. Patrick WEITEN, Président du Département de la Moselle, les 23 et 26 septembre 2024.

La séance est ouverte à 10 heures par M. Patrick WEITEN, Président du Département de la Moselle.

Le secrétaire de séance est Mme LORIA-MANCK, secrétaire.

Etaients présents :

M. FREYBURGER, Mme ROMILLY, M. SUCK, Mme KUNTZ, M. CHABANE, Mme HAAG, M. SCHUH, Mme SCHNEIDER, M. DASTILLUNG, Mme MAGRAS, M. SIMON, Mme ZIROVNIK, M. BENIMEDDOURENE, Mme STEMART, M. SACCANI, Vice-Présidents, M. CORRADI, Mme LORIA-MANCK, M. WEIS, autres membres/secrétaires, Mme AMBROSIN-CHINI, M. BOHL, Mme BOHR, Mme BOUSCHBACHER, Mme CALCARI-JEAN, M. CUNAT, M. CUNY, M. DICK, M. DIDOT, Mme FIRTION, M. FOURNIER, M. FRANÇOIS, Mme GOSSÉ, M. GRÉLOT, Mme HERZOG, M. KIEFFER, Mme KLEBER-MASET, Mme LAPAQUE, M. LEBEAU, M. MULLER, Mme PASTOR, Mme PILI, Mme REBSTOCK, M. REICHHELD, M. TACCONI, M. THIL, Mme TONIN, Mme TRAN, Mme ZIMMERMANN, autres membres.

Absents représentés : Mme THIEL-MIESZKALSKI donne délégation à Mme PILI, Mme ARNOLD à M. THIL, M. SCHULER à M. FRANÇOIS, M. KHALIFE à M. DASTILLUNG, Mme BECKER à Mme HERZOG.

Absents : Mme BORYSIK.

Le nombre de conseillers départementaux en exercice est de 54.

Le quorum étant atteint, le Conseil Départemental peut valablement délibérer.

Publié le : 04/12/2024

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA MOSELLE

3^e RÉUNION TRIMESTRIELLE DE 2024

Séance du lundi 23 septembre 2024

Présidence de M. Patrick WEITEN

Secrétaire de séance : Mme Christelle LORIA-MANCK

OUVERTURE DE LA RÉUNION

(La séance est ouverte à 10 heures 13.)

M. LIEBGOTT.- Bonjour à toutes et à tous. Je ne crois pas vous avoir tous salués personnellement, mais j'ai salué ceux que j'ai croisés parce que vous êtes effectivement nombreux.

Au niveau de l'organisation et des élus, on atteint l'un des sommets et je me félicite que nous puissions être à la hauteur de ces sommets. Nous ne sommes qu'au début de la session et je ne veux pas augurer de ce qui se passera dans les jours à venir. Jusqu'à présent, on me dit que tout se passe pour le mieux et je m'en félicite évidemment.

Je suis un peu ému de vous retrouver ici. Il y a des têtes connues. Il y en a quelques-uns ou quelques-unes que j'ai pu connaître y compris lorsque j'étais élu au Conseil Départemental à commencer par votre Président. Par contre, il y en a d'autres qui sont arrivés entre temps et d'autres que je connais par d'autres canaux. Il y a des parlementaires, mais aussi des élus que je connais à titre personnel. On a pu se retrouver à l'Elysée, si je me souviens bien, Madame AMBROSIN-CHINI. Je n'ai pas le droit de trop parler de politique générale. En effet, si j'en parlais, il y aurait beaucoup à dire. Depuis que j'ai quitté le Conseil Général en 2002, cela pourrait nous prendre la semaine si je devais vous raconter l'actualité politique avec humour en plus. Je ne sais pas si l'on peut faire tellement d'humour aujourd'hui. Il y a simplement une coïncidence qui est assez extraordinaire, c'est que vous vous réunissez le jour où - je crois - le Conseil

des ministres va se réunir également. Il n'y a pas de confusion possible. Vous avez bien préparé votre coup, mais je ne comparerai pas le Premier ministre à votre Président. Quoiqu'au niveau de la carrure, - je ne sais pas s'il a fait du volley - le personnage est là incontestablement. Je le dis parce que je suis un peu plus petit et que je me suis mis debout pour être à peu près à la hauteur. Je sais que Stéphane KRILL qui est dans la salle, était encore plus que moi confronté à cette difficulté. Je le signale parce que cela a été un de tes opposants et comme quoi, nous sommes en démocratie. Il est aujourd'hui mon directeur de Cabinet pour ceux qui ne le connaissent pas. Il est au fond de la salle et se fait discret.

Bienvenue ici. C'est un lieu extrêmement important en termes de symboles pour ceux qui viennent de l'extérieur, il faut que vous sachiez que vous êtes ici à l'endroit où demeurait la famille de WENDEL, à l'époque où elle dirigeait tout. Elle a même dirigé le Parlement parce que François de WENDEL était député ici. Je lui ai succédé plus tard. Entre-temps, il y avait d'autres sensibilités politiques notamment communistes.

Il est vrai que nous sommes dans un lieu plein de symboles. Il y avait ici un château. Vous avez d'ailleurs le symbole du château juste devant l'herbe verte. Vous avez les fondations qui ont été reconstituées. C'est important : on a préservé les deux ailes du château ; elles sont d'origine même si elles ont été évidemment rénovées. Vous êtes donc au cœur du pouvoir de l'époque. Je suis toujours surpris par ce chiffre. À chaque remise de médailles, il y avait 1 000 salariés qui, à peu près dans l'herbe, dans ces espaces, recevaient une médaille du travail. La société a changé. Sur les 1 000, il devait y avoir 998 hommes et 2 femmes. C'est dire que depuis cette époque-là, nous avons changé. D'ailleurs, cette Assemblée a beaucoup évolué aussi. Je me souviens qu'en 1992, il y avait 2 ou 3 femmes, pas plus. On est donc plus tout à fait dans la même société. Pour autant, il ne faut pas oublier son histoire.

Là, vous avez le parc des de WENDEL, à côté, le bureau central, l'endroit où travaillaient les salariés, la direction en particulier, de la sidérurgie de l'époque. Nous sommes en train de le rénover avec une société qui s'appelle « Histoire et Patrimoine ». Cela se commercialise bien puisque j'ai vu les affiches que je montrais à l'instant au Président, à Metz. On commence par des T1 à 189 000 €. C'est dire que l'image, petit à petit, change. Certes, derrière, vous ne les voyez pas - on n'est pas encore en automne - il y a les hauts fourneaux. Ils ne sont pas encore détruits. Il y en a encore pour 5 ans au moins si ce n'est plus pour les détruire et remettre à peu près en état le site. Ils se

trouvent juste derrière ces magnifiques arbres. On est quand même un peu un territoire rural finalement. On vous a effectivement remis le miel que nous produisons ici. Si vous vous baladez dans le parc, vous apercevrez quelques ruches. On a tenu de ce point de vue à être un peu original.

Si vous poussez un peu plus loin, vous aurez la Fensch, puisque nous sommes dans la vallée de la Fensch. C'est au fond de cette petite forêt que se trouve la Fensch. Je vous invite à vous y balader ; ce n'est pas loin. Quelques chemins vous y conduiront et vous verrez que ce n'est pas une usurpation. Nous sommes bien des Fenschois, n'est-ce pas, Monsieur le Maire de Fontoy ?

Je salue d'ailleurs les Conseillers Départementaux qui sont également, pour certains, Conseillers Communautaires de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch. Mathieu n'en est pas, mais on me dit que cela pourrait un jour le devenir, n'est-ce pas, Monsieur CUNY, parce que nous sommes aussi dans une phase d'évolution sur ce territoire avec un rapprochement Portes de France - Thionville.

Nous sommes dans le canton de Luc CORRADI et de Nathalie AMBROSIN-CHINI si je ne me trompe pas. Tout cela a tellement changé. Entre Moyeuve et Hayange, il y a un mariage un peu particulier, mais il y a également des gens assez actifs au sein du conseil communautaire : Alexandra REBSTOCK et Rémy DICK qui est aussi avec sa binôme que je salue également puisque c'est le canton de Fameck en plus. Je me sens tout à fait concerné.

Je vous souhaite des travaux de qualité. Vous êtes une Assemblée de territoires ; c'est donc important pour nous aussi. On retrouve des Conseillers chez vous également, c'est important que nous soyons représentés par des élus de terrain à un moment donné où, quand même, quand on découvre le Gouvernement, on en connaît, même nous qui sommes un peu des gens qui suivent l'actualité politique, un sur cinq à peu près. En termes d'occupation sur le plan à la fois intellectuel et politique, c'est un espace relativement restreint. Pour autant, je leur souhaite bonne chance parce que l'on n'a pas intérêt à ce que les choses bloquent. Je pense en particulier à l'adoption du Budget et du PLFSS. On n'imagine pas la catastrophe que représente ce temps perdu. Il faudra le rattraper très vite parce que d'autres nous rattraperont. Hier, pendant le débat entre Luc FERRY et Daniel COHN-BENDIT - je vous conseille de les regarder, c'est tous les dimanches de 19 h à 20 h sur LCI. C'est assez extraordinaire car ils ne sont pas du même bord, mais ils se mettent assez souvent d'accord. Je trouve que les réflexions

Séance du lundi 23 septembre 2024

notamment de Luc FERRY étaient pertinentes. C'est un Gouvernement qui est sous la menace pas uniquement de l'Assemblée nationale mais également de l'Europe, des différentes notations des agences, des Fitch et de beaucoup d'autres, de la Cour des comptes et j'en passe et des meilleurs.

Il est vrai que l'exercice ne sera pas facile.

Je vous ai quittés en 2002, vous venez à moi en 2024. C'est un petit clin d'œil de l'histoire. En tout cas, je suis très heureux de vous accueillir et j'espère que tout se passera bien dans le meilleur des mondes.

Merci. Je vais laisser la parole à votre Président qui n'attend que cela.

(Applaudissements)...

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur le Président, cher Michel, je suis vraiment très heureux, et ce bonheur est partagé avec l'ensemble de mes collègues et du personnel qui m'accompagne de nous retrouver à la fois dans ces lieux et au sein de cette Assemblée.

Tout d'abord, au sein de cette Assemblée, puisqu'un jour tu m'as accueilli au Conseil Général. Tu étais plus jeune que moi, tu étais Maire de Fameck, Conseiller Général de ce canton aux limites maîtrisables et depuis, un M. HOLLANDE est passé par là et nous a construit des cantons qui ne sont plus maîtrisables, avec tout ce que cela peut représenter. Et nous devons nous y adapter. Et le mode électif, ensuite, est une bonne chose puisque tu vois, et tu l'as dit toi-même, nous sommes une Assemblée paritaire. Cela a donné un autre élan et un autre souffle à cette Assemblée Départementale.

Puis, nous avons siégé, pas sur les mêmes bancs, mais au sein de la même Assemblée puisque, je me souviens, tu as été Président du groupe de l'opposition durant une partie du mandat de Philippe LEROY, Président du Conseil Général à l'époque.

Je voudrais à la fois remercier l'ensemble du personnel qui t'entoure au premier rang duquel, naturellement, la Direction Générale, mais aussi Stéphane KRILL que j'ai connu par ailleurs. Nous avons fréquenté également d'autres bancs, pas les mêmes bancs - pour ceux qui ne le savent pas - au Conseil Municipal de Yutz et j'ai toujours apprécié Stéphane KRILL dans l'opposition.

M. KRILL.- Nous étions...

(Rires)...

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur KRILL, je ne voulais absolument pas le dire. Il avait utilisé un terme pendant la campagne électorale - maintenant, il y a prescription - disant que je souffrais de « dodanomania », n'est-ce pas, Monsieur KRILL, parce que j'avais mis des dos d'âne un peu partout en Moselle.

Monsieur KRILL, vous aviez raison parce que, malheureusement, l'épidémie a envahi l'ensemble du pays. C'est la Covid des routes. Maintenant, soit nous y mettons des bosses, soit nous y mettons des virages artificiels pour demander à nos concitoyens de pouvoir assumer une responsabilité simple : préserver la vie d'autrui. Je suis donc très heureux de vous revoir, mais vous y siégiez déjà depuis un certain temps après avoir fait un passage assez important à la Région. Puis, il a une dernière qualité, c'est qu'il a été - je ne sais pas s'il l'est encore - Yutzois, beau terroir dont la démonstration s'est faite.

Puis, je voudrais, Michel, te remercier et remercier l'Assemblée que tu présides de nous avoir mis ces locaux à disposition puisque nous avons décidé de rénover complètement la salle de l'Assemblée Départementale qui, depuis 1974, a vu siéger sans discontinuité l'Assemblée Départementale. Et c'est la première fois que l'on fait défaut à nos locaux, mais pour la bonne cause puisqu'on va totalement la rénover ; ces lieux ne sont plus du tout adaptés. Le numérique s'est arrêté au minitel. L'accessibilité aux personnalités à la mobilité réduite n'est absolument pas assumée. Et je ne parle même pas de salubrité parce que les moquettes murales et les revêtements des sols doivent détenir un certain nombre d'animaux d'espèces différentes, mais très nocifs pour la santé humaine. Donc, il nous a fallu faire. Une décision a été prise. Les chantiers sont en cours. Les entreprises vont arriver et nous retrouverons ensuite nos lieux en septembre de l'année prochaine. Et je t'inviterai personnellement à l'inauguration puisque tu auras permis que nous puissions continuer à valablement délibérer pour le bien commun de notre Département de la Moselle et, pour ce qui te concerne, du Val de Fensch et du territoire de Thionville.

J'ai souhaité que l'on délibère dans les différents territoires. On a choisi des lieux adaptés.

Nous serons :

* Le 4 décembre à Forbach ;

* Le 29 janvier à Dieuze ;

Séance du lundi 23 septembre 2024

* Le 29 mars à la Halle Verrière de Meisenthal ;

* Le 18 juin, nous répondrons à l'invitation du Maire de Mézières dans ses locaux de Rives de Moselle puisqu'il est également Président de la Communauté de Communes de Rives de Moselle et, par ailleurs, Vice-Président du Département.

Pour nous, c'est un moment important de siéger ici sur le Nord du Département, dans cette belle vallée de la Fensch qui a, certes, une histoire que tout le monde connaît, mais qui a un avenir auquel vous vous préparez et vous vous engagez. Je pense que c'est absolument indispensable de relire les pages d'histoire, mais aussi d'ouvrir le grand livre de l'avenir. Nos concitoyens en ont besoin quelles que soient ces Communes qui méritent une attention particulière de toutes les institutions et, en particulier, de celles de la Moselle.

Nous continuerons à soutenir vos territoires du Nord du Département que je connais un peu, sur lesquels nous avons investi, dans lesquels nous mettons des équipements en place, qui est un territoire à la fois adossé au Luxembourg, mais qui doit également avoir sa propre existence et pas uniquement une dépendance.

Avec les Conseillers Départementaux de l'ensemble de ce territoire, et en particulier avec Mme AMBROSIN-CHINI et M. CORRADI qui sont les Régionaux de l'étape, je voudrais te remercier d'avoir mis l'ensemble de ces locaux parce que ce n'est pas uniquement une Assemblée de 54 personnes qui va siéger pendant un certain temps dans la même salle. Nous avons besoin des locaux pour le personnel afin de préparer nos délibérations et ensuite en rendre compte. Nous avons besoin de locaux pour organiser les réunions des Commissions. Nous avons besoin d'espaces supplémentaires au-delà des personnels pour accueillir la presse dans des conditions comparables à ce que nous leur réservons au sein de l'hémicycle départemental, et je voudrais les remercier d'être venus jusqu'ici comme je les ai remerciés déjà de se retrouver un jour à Meisenthal, cela pour faire découvrir la Moselle.

Puis, nous nous arrêtons ici chez toi, chez vous, Monsieur le Président, à l'occasion de cette réunion trimestrielle, ce qui nous permet également d'aller au contact, d'aller vers la population pour expliquer ce qu'est le Département de la Moselle puisque ce millefeuille territorial et institutionnel est beaucoup trop décrié jusqu'au moment où, à l'occasion d'une inauguration, l'on additionne les subventions, où l'on additionne les aides et on se dit que c'est quand même un système qui ne fonctionne pas trop mal.

Puis, je le dirai dans mon discours, puisque tu as évoqué cette première réunion du Conseil des ministres ce matin vers 8 heures d'après ce que j'ai entendu, on a quand même une chance, c'est que nous aurons au sein du Gouvernement, cinq anciens Présidents de Département dont le premier d'entre eux, le Premier ministre, qui a été le plus jeune Conseiller Général de France et le Président de son Département. On se dit que, pour une fois, on ne sera pas dans une attitude descendante de la technocratie parisienne. On sera peut-être dans une démocratie montante depuis les villes, villages et départements de France. Comme, en plus, nous avons une ministre chargée de la décentralisation et chargée des politiques de territoires qui, par ailleurs, est originaire et vit dans le Grand-Est, donc dans une proximité plus importante que si c'était une marseillaise puisqu'elle est de la Champagne-Ardenne, on se dit que, peut-être là, on a une chance, enfin, et je le dirai dans mes propos tout à l'heure, de lancer l'acte 3 de la décentralisation, acte 3 dont ont besoin nos concitoyens. Je crois que c'est dans la proximité que nous réussissons le pari de la reconquête de la confiance de nos concitoyens puisque, dans ce lieu, dans ces salles, au sein de nos Assemblées, notre première des priorités c'est le bien-être des concitoyens qui nous sont confiés, et cela quels que soient les territoires. Et il n'y aura pas la même politique dans le Val de Fensch qu'il y a dans le Saulnois, qu'il peut y avoir à Sarreguemines, à Bitche ou à Forbach. C'est la particularité même du Département et tu le sais, puisque tu y as siégé assez longtemps, où les débats sont apaisés, où les oppositions s'opposent et les majorités décident, mais cela se fait toujours avec un respect mutuel et tu le sais très bien. On a toujours été dans des débats apaisés et cela continue et cela continuera. La seule difficulté entre les moyens que nous avons à gérer, moi depuis 1998 et toi un peu avant, moi jusqu'à aujourd'hui et toi jusqu'à il y a un certain temps, cela n'a plus rien à voir. Nous avons une liberté fiscale. Nous avons des moyens considérables générés par l'industrie. Aujourd'hui, nous n'avons plus aucune autonomie ; nous avons de moins en moins de moyens. Aujourd'hui, le Gouvernement, l'État, a l'œil rivé sur nos finances en se disant : que peut-on bien leur piquer ? Alors qu'à l'époque c'était : que peut-on faire pour travailler ensemble et améliorer la situation ?

Lorsque l'on avait des grands capitaines de l'industrie, puisqu'ils ont été quelques-uns, ou de fortes personnalités institutionnelles à l'époque avec des grandes familles bien installées - on sait de quoi l'on parle - qui siégeaient au sein de l'Assemblée Départementale, il y avait une vraie politique territoriale qui a permis de développer notre territoire. Le Val de Fensch comme le Pays thionvillois, Monsieur le Maire, en sont

Séance du lundi 23 septembre 2024

l'incarnation et la démonstration. Je pense qu'après ces flammes olympique et paralympique, nous allons avoir le flambeau du Val de Fensch qui va nous illuminer.

Voilà le vœu que je forme aujourd'hui en te remerciant encore. Comme tu es venu les mains chargées de miel, on sait combien les abeilles du Val de Fensch sont travailleuses et produisent un travail de qualité, je vais t'offrir également un objet où est écrit : « la Moselle c'est mieux ». C'est un stylo produit par un stylotier Mosellan avec du bois de mirabellier.

Je vais te l'offrir. Je te remercie. À chaque fois que tu auras à signer un courrier en direction du Président du Département, je saurai que c'est une signature qui aura été apposée avec l'encre de la concorde. Merci beaucoup.

(Applaudissements)...

M. LIEBGOTT.- Je vous laisse. La Moselle c'est mieux, le Val de Fensch ce n'est pas mal.

(Rires)...

M. LE PRÉSIDENT.- Merci à toi !

Je pense que vous êtes très correctement installés. Je vous vois tous d'un peu moins haut.

LISTE D'ÉMARGEMENT ET DES DÉLÉGATIONS DE VOTE

M. LE PRÉSIDENT.- Je dois vous faire part des absences de :

- Mme THIEL MIESZKALSKI qui a donné procuration à Mme PILI ;
- Mme ARNOLD à M. THIL ;
- M. SCHULER à M. FRANÇOIS ;
- M. KHALIFÉ à M. DASTILLUNG ;
- Mme BECKER à Mme HERZOG.

Comme je le disais, nous délibérons aujourd'hui dans cette enceinte et sur ce territoire. Je voudrais saluer les élus du territoire, en particulier les Conseillers Départementaux que j'ai salués, mais vous vous reconnaîtrez également pour celles et ceux issus de ce grand territoire du Nord Mosellan, territoire important. Nous aurons un ordre du jour assez conséquent.

CARNET DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

M. LE PRÉSIDENT.- Nous avons appris la disparition, le décès de l'un de nos collègues que j'ai bien connu, issu du territoire du Saulnois, notre ami Eugène THOMAS, ancien Conseiller Général honoraire du canton d'Albestroff auquel il était profondément attaché. Il nous a quittés le 4 septembre dernier à l'âge de 87 ans.

Eugène THOMAS avait exercé ses fonctions de mars 1994 à mars 2008, notamment en qualité de Vice-Président au sein de la 4^e Commission « Aménagements, équipements, agriculture, environnement et qualité de la vie ».

Il était retraité de la police nationale. Il avait en outre été décoré de la médaille d'honneur de la police nationale, de la médaille des blessés de guerre, de la médaille du Souvenir français et de la médaille d'or dans l'ordre national du Mérite.

Naturellement, nous avons une pensée émue, personnellement plus particulièrement en direction d'Eugène que je voyais. À chaque fois que je sortais sur le Saulnois, il était présent et nous présentons naturellement nos sincères condoléances à sa famille.

DISTINCTIONS HONORIFIQUES

M. LE PRÉSIDENT.- Dans le chapitre des distinctions honorifiques, ont été élevés au grade de chevalier de la Légion d'honneur :

- M. Jean-Marc TODESCHINI, habitant de la vallée de la Moselle, ancien ministre, ancien sénateur de la Moselle.

- Mme Nathalie GRIESBECK, ancienne députée européenne, ancienne Conseillère Générale, ancienne Vice-Présidente du Conseil Général de la Moselle et ancienne adjointe au Maire de la Ville de Metz.

Nous leur adressons nos plus vives félicitations.

NOMINATIONS ET MUTATIONS DIVERSES

M. LE PRÉSIDENT.- Au titre des mutations diverses :

- Mme Dominique LAURENT, Sous-Préfète de Sarreguemines, a fait valoir ses droits à la retraite début septembre de cette année. Son successeur n'est pas encore connu, mais cela ne saurait tarder.

Séance du lundi 23 septembre 2024

- M. Richard LAGANIER, Recteur de l'Académie Nancy-Metz, a été appelé très rapidement à Paris pour assumer la responsabilité de Conseiller sur les questions d'éducation, d'enseignement supérieur et de recherche auprès du Premier ministre Michel BARNIER.

- La semaine dernière, la Préfète de Région a décidé de mettre un terme à sa carrière professionnelle. Elle nous avait d'ailleurs invités à un sympathique moment pour marquer son départ du Grand-Est et de Strasbourg.

- Enfin, je vous annonce la nomination du Général Pierre MEYER, Gouverneur militaire de Metz, Officier général de zone de défense et de sécurité Est qui a été nommé depuis le 1^{er} août dernier, qui a donc déjà pris ses fonctions et que j'ai reçu au Département de la Moselle. Nous lui souhaitons un plein et entier succès dans ses nouvelles responsabilités. L'ancien n'y est pas resté longtemps, Il a été appelé au ministère de la Défense.

ALLOCUTION DU PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT.- Mes chers collègues,

C'est avec un certain sentiment de satisfaction, mais aussi de grande responsabilité que je me tiens devant vous aujourd'hui, pour ouvrir cette troisième Réunion Trimestrielle de notre Conseil Départemental de la Moselle, dans cette enceinte inédite au sein du territoire de Thionville. Nous délocalisons en effet le cœur de la démocratie départementale le temps d'une année de travaux de notre hémicycle et nous le ferons dans chacun des 4 autres territoires avant de rejoindre le siège messin de notre Assemblée en septembre 2025. Nous nous retrouvons ce matin encore, portés par l'enthousiasme de cet été olympique et paralympique et une dynamique collective que je souhaite et que nous avons souhaité, à la hauteur des défis qui nous attendent.

Permettez-moi d'ouvrir notre rencontre en évoquant cet événement qui a rassemblé les regards et les cœurs du monde entier, les Jeux Olympiques et Paralympiques qui se sont tenus cet été à Paris et en plusieurs territoires de France.

Ce moment exceptionnel a mis en lumière non seulement l'excellence sportive, mais également l'esprit de solidarité, de partage et d'union qui transcende les divisions et les frontières. Cette grande fête du sport a su captiver toutes les générations, valoriser

l'engagement des athlètes et célébrer la diversité de nos cultures au sein d'une même terre d'accueil. Ce fut un succès total.

Notre Département, précurseur dans son engagement olympique, s'est particulièrement illustré en montrant un dynamisme et une mobilisation exemplaires autour de cet événement historique. Les nombreuses initiatives et événements que nous avons portés ont permis de mobiliser le public Mosellan, les clubs sportifs, les collégiens, les acteurs de la solidarité, mais aussi du monde économique pour rendre cet été mémorable parce que l'esprit et la flamme olympiques auront véritablement soufflé sur la Moselle.

Je tiens à exprimer ici ma plus vive gratitude à toutes celles et à tous ceux qui ont œuvré à mes côtés, sans relâche, pour faire de cette expérience un moment inoubliable, tant sur le plan de l'organisation que de la participation citoyenne. Les efforts conjugués de chacun, notamment des services départementaux, renforcent notre fierté d'œuvrer aux destinées de notre belle Collectivité. À titre personnel, je vois encore le regard de ces champions paralympiques auxquels j'ai eu l'immense honneur de remettre des médailles après leurs exploits dont peu de valides seraient en capacité de surmonter. Je me souviens aussi de ces centaines de Mosellans, dont les yeux ont brillé d'émotion et de bonheur en assistant aux épreuves olympiques et paralympiques. C'est pour eux que nous allons maintenant écrire la suite de cette histoire, car nous devons donner à ces centaines de regards toutes les chances de vivre de nouveaux moments de joie comme seul le sport est en capacité d'en apporter.

Cependant, cette formidable parenthèse enchantée ne peut pas occulter le contexte plus large dans lequel nous évoluons aujourd'hui. Le monde actuel est marqué par une instabilité qui se manifeste à plusieurs niveaux. D'abord, les tensions géopolitiques se multiplient, exacerbées par des conflits armés qui affectent la paix à l'échelle européenne et même mondiale. Sur le plan économique et social, nous assistons à des fluctuations imprévisibles et à des inégalités croissantes qui alimentent le mécontentement populaire. Parallèlement, les crises environnementales, exacerbées par les dérèglements climatiques, mettent en péril nos ressources naturelles et notre qualité de vie, suscitant une inquiétude légitime pour l'avenir de notre planète. Enfin, les questions de sécurité, mal traitées, alimentent aujourd'hui les peurs et les haines de l'autre.

Dans ce contexte, les aspirations à un changement rapide et radical trouvent écho auprès de nombreux citoyens, propices à la montée de toutes les formes de populisme. Les récents résultats des élections européennes témoignent de ce climat ambivalent et ces voix des extrêmes qui se font entendre avec une intensité troublante sont inquiétantes pour la République. Les messages de division, de rejet de l'autre, de nationalisme, menacent les bases même de notre démocratie et de l'idéal européen de Robert Schuman qui nous est encore si cher.

Même nos voisins allemands se font happer par l'obscurantisme, au point de contrôler à nouveau les frontières pour limiter la casse politique, ce que je regrette profondément pour les milliers de frontaliers qui vivent entre la Moselle et l'Allemagne. Ce n'est pas l'idée que l'on se fait de l'Europe du XXIème siècle, plus généreuse, plus solidaire, plus protectrice. L'Eurodépartement, que nous sommes fiers de servir et d'être, doit continuer à incarner avec conviction les relations humaines et sociales de demain avec nos amis de la Sarre et de la Rhénanie-Palatinat, comme nous le faisons ici et ailleurs avec notre voisin luxembourgeois.

À l'intérieur de nos frontières, la dissolution de l'Assemblée nationale n'a fait que confirmer l'état de fracturation de notre pays. Censé clarifier une situation politique en grande turbulence, cet acte aussi incompréhensible que brutal, a manifestement et malheureusement confirmé les divisions. Désormais, deux blocs politiques affirment leur seule et unique stratégie : déstabiliser le troisième qui semble essayer de gouverner depuis hier notre pays en situation de crise financière, politique et donc institutionnelle.

Cette instabilité complexe, qui interroge les fondements mêmes de notre société, appelle de notre part des réponses concertées et comprises pour restaurer la confiance, adaptées au besoin de cohésion, de concorde et de solidarité territoriale et humaine. Il nous incombe, en tant que représentants territoriaux, d'assurer une forme de stabilité et de porter haut les valeurs qui nous rassemblent : le respect des différences, l'écoute et le dialogue, ainsi que l'action au service de tous, sans soumission à la normalisation de la technocratie rampante. La Moselle, par son histoire singulière et sa diversité culturelle, doit rester un modèle du bien-vivre ensemble et le porte-voix de nos concitoyens au sein des institutions.

Nous avons le devoir de continuer à développer une politique de proximité, d'écoute, réactive, sans compromission, qui réponde aux attentes et aux préoccupations légitimes de notre population, tout en garantissant la cohésion sociale. « *La politique,*

c'est l'art de trouver des solutions pour réaliser les souhaits du peuple » disait souvent Georges Pompidou. C'est cet art que nous devons déployer chaque jour. En Moselle, nous avons des atouts considérables pour répondre à ces attentes. Mais pour y parvenir avec une plus grande efficacité, nous avons besoin que nos partenaires se montrent aussi volontaristes que nous le sommes et à commencer par l'État.

Pour succéder au Gouvernement précédent, très parisien, aujourd'hui dissous, nous avons à présent un Premier ministre, Michel BARNIER, qui a été Président d'un Conseil Général. Il s'est entouré de 4 ministres qui ont occupé ou occupent encore pour certains un fauteuil de Président de Conseil Départemental, sans par ailleurs, oublier celles et ceux qui ont assumé des responsabilités municipales et régionales. Ils connaissent les enjeux locaux et je l'espère, appréhenderont l'échelle territoriale comme la source d'une démocratie de proximité indispensable à la reconstruction d'un socle républicain de la Nation aujourd'hui bien ébranlé.

Les propos du désormais passé ministre des Finances, concernant le soi-disant « *dérapage du déficit public des Collectivités Locales* », ont allumé une nouvelle fois la mèche de la défiance de ces mêmes Collectivités à l'égard de l'État central. De la part d'un ministre de l'Économie, grand argentier, c'est tout simplement méconnaître volontairement le principe d'équilibre qui représente notre socle budgétaire, que nous votons chaque année dans nos Assemblées territoriales alors que nos charges de fonctionnement ne cessent d'augmenter. Il le fait dans le cynique but politicien de nous imputer une responsabilité dont seul l'État est comptable et responsable. Il oublie aussi de rappeler que 70 % de l'investissement public dans ce pays est le fruit des politiques menées par les Villes, les Établissements publics de coopération intercommunale, les Départements et les Régions de France.

L'État doit mieux reconnaître la valeur des Départements dans la mise en œuvre des politiques publiques et en particulier dans les politiques d'aménagement du territoire et les politiques sociales. Il ne peut plus se permettre cette posture de censeur qui décide seul tandis que nous payons la facture. Nous avons besoin d'un partenaire à l'écoute, dans l'échange et surtout dans l'action coordonnée !

Depuis 20 ans, Paris réduit nos marges de manœuvre, nous transfère des compétences, augmente nos charges sans se soucier de nos capacités à les assumer sans pour autant les compenser et tout cela en rognant notre autonomie fiscale - voire maintenant en la supprimant totalement. Le dernier exemple en date concerne la mise

en œuvre de l'extension de la prime Ségur aux oubliés des oubliés de l'action sociale, médicosociale et sanitaire associative. Bien entendu, les Départements sont d'accord sur le fond, de permettre à ces salariés d'obtenir une revalorisation salariale et non une prime. Pour autant, c'est la forme qui n'est pas acceptable.

En nous attribuant, sans accord ni concertation, le rôle de verseur obligatoire d'une indemnité forfaitaire, l'État met en difficulté la bonne exécution de notre Budget que nous avons voté pour cette année. C'est une fois de plus l'expression d'un excès d'autoritarisme financier, d'une recentralisation progressive de notre pays, du dénigrement permanent de la technocratie parisienne qui laisse à penser que nous coûterions beaucoup trop cher. Pour rappel, le coût pour les Départements de cette prime Ségur au plan national s'élève à 170 M€.

Aussi, je vous pose la question, mes chers collègues. Cette décision unilatérale de l'État qui conduirait notre Département à une majoration du Budget de fonctionnement cette année de 2,8 M€, comment peut-elle être payée sans aucune compensation de l'État ? Quelle politique de notre Département devons-nous sacrifier pour mettre en œuvre cette prime Ségur ?

La réponse unanime de l'ensemble des Présidents des Départements de France, réunis en bureau le 11 septembre dernier et à laquelle je participais, est claire : sans compensation de l'État nous ne paierons pas ! L'échelon départemental doit être concerté et surtout respecté. Il est désormais temps de lancer un nouvel élan de décentralisation dont la France a besoin et auquel le peuple aspire.

Décentraliser, c'est donner les moyens de faire à ceux qui agissent en proximité des Français, pour répondre à leurs préoccupations, à leurs aspirations et à leurs spécificités.

Décentraliser, c'est transformer la colère citoyenne en créativité républicaine par l'action au quotidien des Collectivités Territoriales et de ses fantassins de la démocratie que sont les élus locaux !

L'État, qui n'a eu de cesse de se dédouaner de ses responsabilités depuis des décennies, sortirait grandi d'un véritable acte III de la décentralisation. Le nouveau Gouvernement devrait plutôt s'atteler au développement d'une véritable politique de soutien à toutes les formes de solidarités. Et les domaines qui nous concernent sont nombreux et vastes. Je n'en citerai que certains en guise de symbole et de

démonstration du fossé qui s'est creusé dans le quotidien de nos concitoyens : le grand âge, le handicap, le logement, la santé, la protection de l'enfance, sans compter les grandes questions de mobilité, des gens du voyage, de l'emploi, de l'aménagement du territoire, de la ruralité, de l'agriculture et de l'environnement.

À notre échelle, nous poursuivons actuellement le travail engagé sur le Copil santé que nous avons mis en place et qui aboutira dans les prochaines semaines au plan départemental que je vous présenterai en fin d'année. Il aura pour objectif, je le rappelle, d'apporter en partenariat avec les Établissements publics de coopération intercommunale, des réponses et surtout des solutions, pour mieux lutter contre les déserts médicaux, particulièrement sur nos territoires en dépression.

La question des EHPAD et de leur situation financière critique nous conduira aussi à mettre autour de la table tous les acteurs de ce secteur pour réfléchir ensemble à une modification profonde de leur système de financement. Bien vieillir, ce n'est pas qu'une question d'âge, c'est une philosophie de la vie. Chacun mérite de vivre avec dignité, c'est la reconnaissance que méritent nos aînés et c'est le respect que nous devons à nos administrés les plus fragiles.

Toujours en ce qui concerne les solidarités, vous aurez à statuer, chers collègues, sur la modification du règlement départemental d'aide sociale à l'égard des personnes âgées en situation de handicap, afin d'assurer une bonne prise en charge des personnes et ce, dans les meilleures conditions possibles. Nous devons, en permanence, être vigilants à cela et faire évoluer nos dispositifs après les avoir évalués.

Nombre d'entre vous planchent actuellement aux côtés des services sur de nombreux chantiers pour prendre en compte et agir, en proximité, sur les réelles préoccupations de nos concitoyens. L'un des principaux thèmes entamé en 2024, qui se déploiera dès 2025 et pour de nombreuses années, concerne l'habitat. Nous traversons, comme dans le reste du pays, une crise du logement. Lors de la 1^{re} Réunion Trimestrielle de 2024, je vous parlais de ce chiffre inquiétant de 48 500 logements vacants dans notre département. Cette problématique nécessite une réponse adaptée à chacun des territoires de Moselle confrontés à des situations très différentes. De Metz-Orne au Bitcherland par exemple, les situations sont bien différentes. Il est donc de notre responsabilité et de notre devoir, de trouver des solutions innovantes avec l'ensemble des professionnels du secteur du logement et de l'habitat.

Ce défi du logement s'inscrit dans une stratégie plus globale d'aménagement des territoires en partenariat avec les Communes et les Intercommunalités qu'il nous faudra mobiliser dans le cadre du futur Plan Départemental du Logement que nous adopterons dans les tous prochains mois. Notre action est justement de poursuivre et d'accentuer encore notre politique de développement et d'attractivité, mais aussi de créer les conditions adéquates pour maintenir notre population et favoriser les conditions d'accueil de nouvelles familles mosellanes dans les décennies à venir pour permettre à l'industrie de se développer.

De la même façon, je profite de cette rentrée universitaire, pour évoquer le manque de logements étudiants. Si nous souhaitons un campus départemental à l'échelle de l'ensemble des territoires, nous devons avoir la capacité de répondre au besoin des logements exprimé par ces jeunes. La précarité de nombre d'entre eux est aujourd'hui insupportable.

C'est pourquoi, un programme de réhabilitation sur six ans de locaux datant des années 1960 a été engagé. Il concerne 1 300 logements dans la Métropole Messine, notamment au Saulcy, pour lesquels le Département s'est engagé au côté de la Ville de Metz et de la Région en apportant 1 M€ pour renouveler et rénover plus d'une centaine de chambres et créer un nouveau pavillon qui sera livré en septembre 2026. Ce sujet est une illustration de notre action pour les années à venir : moderniser les biens existants, les mettre aux standards actuels et envisager des solutions nouvelles pour répondre aux problématiques qui nous font face.

Autre illustration : dans les toutes prochaines années, le développement économique en Moselle, justifié par la réalisation de grands projets industriels en phase opérationnelle et le besoin en professionnels qualifiés, doit dynamiser nos bassins d'emploi et va engendrer des besoins de services publics revisités tels que la formation, l'enseignement, la culture, la santé, le sport, la mobilité et très naturellement le logement. Bref le bien-être. Pour trouver des solutions, cela nécessite des concertations et des actions collectives entre les pouvoirs publics et les entreprises concernées. C'est pourquoi, j'en appelle à une forme de « paternalisme moderne », fondé sur des valeurs humanistes de liberté et de solidarité, mais aussi de responsabilités partagées avec tous les acteurs de la vie publique.

Jacques LE GOFF, Professeur de droit public, envisageait cette « *réalité du travailleur comme une personne non réductible à sa seule force de travail* ». Nous

devons remettre au goût du jour cette façon de voir l'emploi, d'envisager la relation entre l'employeur, les salariés et les Collectivités publiques et associatives, dans un souci d'amélioration du cadre de vie, mais aussi d'attractivité, notamment dans les territoires en tension.

La question de l'enfant et de sa place dans notre société doit aussi être interrogée car elle reste fondamentalement l'une de nos responsabilités. Ainsi, il est de notre devoir de porter une attention particulière à la protection de l'enfance. Nous avons toujours placé cette compétence au cœur de notre engagement et de notre action, conscients que chaque enfant doit bénéficier d'un environnement sûr et propice à son épanouissement.

Or, nous faisons face, année après année, à une réalité préoccupante. Le chiffre d'accueil au sein de nos structures dédiées à la protection de l'enfance ne cesse de croître, témoignant d'un besoin de soutien qui ne faiblit pas. Ce nombre de plus de 2 200 enfants mosellans placés nous interpelle et nous engage à redoubler d'efforts pour répondre au plus juste aux besoins de ces enfants brutalisés très jeunes par la vie et qui nous sont confiés.

En coordination avec l'ensemble des acteurs du secteur, nous mettons tout en œuvre pour garantir la qualité de l'accueil et des soins prodigués. Des dispositifs innovants sont mis en place pour favoriser la prise en charge de ces enfants, en veillant à préserver leur dignité, leur intégrité et leur bien-être, afin de permettre à chacun d'entre eux de retrouver confiance en lui et en son avenir. Cette mobilisation nécessite une implication sans relâche de la part de l'ensemble des services départementaux, des acteurs associatifs, des établissements spécialisés et des familles d'accueil. Nous devons continuer à bâtir un environnement où chaque enfant pourra s'épanouir, grandir en toute sécurité et exprimer son potentiel, quelle que soit son origine ou son parcours de vie. Cet engagement n'est pas simplement un devoir moral, c'est aussi un enjeu majeur de notre société qui façonne notre avenir collectif. Le bien-être des enfants est indissociable de celui de notre société.

C'est aussi dans le prolongement de cette idée que s'inscrit notre politique dans les collèges : rester sur cette ligne directrice d'accompagner dans de bonnes conditions nos collégiens afin qu'ils puissent s'épanouir. C'est toute la démarche que nous avons eue concernant la restauration scolaire, par cette volonté permanente d'améliorer la qualité des repas et de mener une politique volontariste privilégiant les circuits courts,

les produits issus de notre agriculture et de notre artisanat. C'est pourquoi, l'assiette des collégiens s'est agrémentée de baguettes labellisées Moselle et confectionnées enfin avec la farine Mosellane. Mosellane est aussi une part importante de la viande bovine servie aux demi-pensionnaires. Soutenir le meilleur de notre territoire passe aussi par là. À nous tous d'amplifier cet élan irréversible.

Cependant, toute politique a un prix et notre Département est confronté au même titre que le consommateur ou que les entreprises à une augmentation du coût des denrées. Nous assumons notre rôle, mais cette situation nous paraît difficilement tenable si nous souhaitons préserver la qualité des repas dans nos restaurations scolaires tout en payant le juste prix à nos producteurs. Être aux côtés des familles, préserver leur pouvoir d'achat et lutter contre le gaspillage alimentaire restent nos boussoles, que nous devons adapter en fonction des contraintes économiques et énergétiques que nous subissons.

L'exigence de la qualité, c'est également celle que nous avons concernant le cadre d'enseignement pour nos collégiens. Nelson MANDELA nous rappelait que : « *L'éducation est l'arme la plus puissante pour changer le monde* ». C'est animé de cette conviction que, comme vous le savez chers collègues, notre Plan Pluriannuel d'Investissement dans les collèges va permettre la construction de 10 nouveaux établissements dans les années à venir, dont 2 sont déjà en chantier à Saint-Avoid et à Stiring-Wendel, qui vont être suivis rapidement par les projets en cours d'élaboration à Cattenom et Rémilly.

Mais ce n'est pas la seule de nos actions. Parlons des cours bien-être, véritable innovation pédagogique, dont j'ai eu l'honneur d'inaugurer la première le 2 septembre dernier, tout près d'ici, à Algrange. C'est 1 M€ par an sur dix ans que nous avons décidé de consacrer pour améliorer le bien-être de nos collégiens par ce dispositif. Le réaménagement de ces cours intègre davantage de végétation et permet plus de pratiques physiques et sportives. La création d'ilots de fraîcheur et de zones d'ombre sont autant de lieux de vie adaptés au réchauffement climatique. Des équipements permettent aussi aux enseignants de pouvoir donner des cours en extérieur. C'est une manière de réinventer l'école, de réinventer la relation entre les enfants et le corps enseignant, car chacun a pu être partie prenante de la phase de conception et de réflexion de ces cours.

Séance du lundi 23 septembre 2024

Cette volonté d'excellence qualitative est une des réponses que nous apportons en matière de développement durable. Ce sujet n'est plus une option, c'est une obligation collective envers les générations qui vont nous succéder.

Pour répondre à ce défi, nous avons initié dès 2012 la démarche « Moselle durable ». Dans ce cadre, nous engageons tous les trois ans des bilans des émissions de gaz à effet de serre et un plan de transition. Nous vous présenterons lors de cette Réunion Trimestrielle le premier bilan en date, dans lequel vous constaterez qu'entre 2011 et 2022, nous avons réduit de 36 % les émissions de gaz à effet de serre, soit un passage de 75 000 à 50 000 tonnes d'équivalent CO₂. Cette démarche entre dans la contribution de la Stratégie nationale bas carbone, feuille de route de la France visant à la neutralité carbone à l'horizon 2050.

Nos résultats sont bons et démontrent que cet engagement de longue haleine n'est pas vain. Nous pouvons tous nous en féliciter et garder cet état d'esprit pour aller encore plus loin, en menant des politiques publiques toujours plus écologiques, toujours plus vertueuses et permettant une meilleure sensibilisation de nos concitoyens et plus particulièrement des plus jeunes d'entre eux.

Nos jeunes sont justement l'un des enjeux majeurs de l'héritage des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024. Ces Jeux, dont je vous parlais dans mon propos liminaire, ont permis de développer un esprit et un engouement que nous étions peu nombreux à imaginer avant. Cette séquence, pourtant éphémère, nous a montré et démontré que nous pouvions croire en notre avenir et ce, de manière collective.

C'est pour cela que nous avons fait ce choix d'un engagement de la première heure avec une vision tournée vers l'avenir inscrite dans une démarche de solidarité. Cette question de l'héritage passe maintenant et également par des équipements emblématiques comme le bassin nautique mobile que nous allons inaugurer à la fin du mois d'octobre et qui va permettre à des centaines d'enfants de la ruralité mosellane d'apprendre tout simplement à nager.

Les dotations aux collèges, versées pour l'apprentissage de la natation, feront l'objet d'une revalorisation qui permettra une meilleure prise en charge des coûts de transport et de réservation des lignes d'eau, ainsi qu'une fréquentation plus importante des piscines par nos élèves. Rêvons ensemble d'un nouveau « Roi Léon », issu cette fois-ci d'un de nos territoires de Moselle.

Retour sur la terre ferme ou plutôt sur le sable, avec des terrains de beach-volley que je souhaite positionner dans chacun des cinq territoires de notre Département. Ce sera le cas de celui qui a fait briller la Moselle au Club France à la Villette lors des Jeux Olympiques et qui sera prochainement installé sur un lieu encore à l'étude.

C'est aussi cela l'héritage des Jeux, c'est de considérer tous les territoires mosellans pour ce qu'ils sont, c'est-à-dire dans leurs forces vives avec comme exemple ACADEMOS à Verny, qui incarne le fleuron de la pratique sportive mosellane pour tous et partout. Tout cela en partenariat étroit avec les clubs sportifs, les associations paralympiques, les Municipalités, les Intercommunalités et l'Éducation nationale. Sans oublier les territoires les plus ruraux avec des équipements qui manquent cruellement et qui demandent des solutions réellement adaptées aux besoins exprimés.

Nous allons ainsi ouvrir en début d'année 2025 les 15 gymnases départementaux se trouvant dans une enceinte de collège et nous allons les ouvrir aux clubs sportifs. Des créneaux horaires seront réservés à la pratique extra-scolaire. Vous le savez, le champ d'action est vaste. C'est dans ce cadre qu'un groupe de travail va se mettre en place dans les prochains jours sur la question de l'héritage et nous allons mettre en œuvre un véritable plan d'action que je vous présenterai dans les prochaines semaines. Cela permettra à la Moselle de se doter d'une véritable ligne directrice pour les années à venir. Elle sera la résultante de tout ce que nous avons vécu durant ces Jeux, mais aussi des 7 années de réflexion et de préparation qui ont précédé ces Jeux.

Enfin, ces Jeux me permettent d'évoquer nos olympiades culturelles. En effet, durant toute cette année, nous avons proposé une programmation culturelle liée aux Jeux Olympiques et au sport. Parce que la culture est diverse, elle s'ouvre à d'autres disciplines comme le sport, elle amène l'individu sur des sujets dont il n'a pas l'habitude et qui peuvent lui être étrangers. La culture en Moselle, c'est d'abord 13,86 M€ dont 3,5 M€ de subventions pour 400 partenaires culturels. De mars à août, ce sont 130 000 visiteurs qui ont découvert ou redécouvert nos huit sites Passionnement Moselle. Nous avons l'ambition de continuer à proposer d'année en année une programmation riche et diversifiée.

La culture, c'est aussi le droit de mémoire qui nous permet de faire passer un message et de transmettre aux futures générations une part de leur histoire. En effet, toutes les manifestations portant sur le devoir de mémoire participent à la formation d'esprits éclairés, de citoyens responsables, tolérants et ouverts aux autres.

Séance du lundi 23 septembre 2024

Cette année, nous célébrons le 80^e anniversaire de la Libération. Cette histoire riche, que nous transmettons à nos enfants, est le fruit de nombreux sacrifices. Il s'agit de celles et ceux qui se sont battus pour la Liberté, mais également de toutes celles et tous ceux qui, par leur travail et leur dévouement, portent ce flambeau qui représente la mémoire. Ainsi, nous aurons notamment l'occasion de faire découvrir le cimetière américain de Saint-Avold à nos collégiens, en mai prochain, dans le souci de découverte et de démonstration de la folie meurtrière des hommes à cette nouvelle génération.

Dans ce même esprit, je vous invite toutes et tous, dès aujourd'hui, à participer à la Journée de la mémoire mosellane à Gravelotte le 13 octobre prochain, à continuer à porter ensemble le flambeau de la mémoire, comme nous avons été nombreux, ici en Moselle, à porter les relais de la traversée de la Moselle, les flammes olympique et paralympique. Olympisme et mémoire résonnent comme des moments émouvants qui nous rassemblent et qui nous amènent à une forme très simple d'unité, de concorde et surtout de fraternité républicaine.

Cette concorde et cette fraternité, dont nous devons faire la démonstration ici, dans cette Assemblée et qu'il nous faut promouvoir, parce qu'en nous mobilisant ensemble, nous continuerons à bâtir l'avenir de notre Département et de ses habitants, un avenir qui préserve l'esprit des valeurs olympiques et paralympiques, avec l'espoir que notre démocratie, tout comme notre société, sorte renforcée de cette période trouble.

En Moselle, notre force réside dans notre engagement.

Sachez mes chers collègues que ma détermination est aujourd'hui encore décuplée !

Vive la Moselle !

(Applaudissements)...

COMMUNICATION

M. LE PRÉSIDENT.- Vous trouverez sur vos pupitres

- les éléments de communication sur des manifestations *Esprits livres* .

En effet, du 1^{er} au 30 novembre 2024, le Département invite les bibliothèques de son réseau à participer à l'événement *Esprits livres* dédié aux seniors autonomes. À

travers la thématique des souvenirs, la manifestation permet cette année de revivre les moments emblématiques qui ont marqué les générations et façonné notre mémoire individuelle et collective.

Le Département et ses 70 bibliothèques participantes ont concocté un programme spécialement conçu pour favoriser l'apprentissage, le plaisir et le partage entre générations. Dictées intergénérationnelles, « blind test », cafés philo, séances de sport, ateliers d'écriture ou de lecture à voix haute, rencontres et conférences, fabrications de gâteaux d'antan : au total, près de 300 actions, dont 100 prestations offertes et financées par la Conférence des financeurs de la prévention de perte d'autonomie, seront proposées au public.

Vous disposez également du fascicule de l'Assemblée Départementale mis à jour suite à l'intégration de notre collègue Jean-Luc BOHL au groupe Les Indépendants de Moselle. Il fallait réactualiser notre document.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 2^E RÉUNION TRIMESTRIELLE DE 2024

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des remarques à formuler ? (*Non*)

Le compte rendu est donc approuvé à l'unanimité.

Je vous remercie.

ORDRE DU JOUR

M. LE PRÉSIDENT.- 18 rapports figurent à l'ordre du jour.

- 12 rapports vous ont été adressés le 10 septembre dernier.

- 6 rapports vont être déposés à votre place. Le premier concerne la participation aux charges de fonctionnement des collèges publics pour 2025. J'en ai discuté ce matin avec les trois Présidents de groupe et nous avons évoqué ces propositions que vous allez devoir travailler en Commissions.

Les cinq autres sont relatifs à la recomposition de la Commission Permanente et aux modifications connexes qui en découlent. Après la démission du collègue Rémy DICK, que je tiens à remercier d'avoir pris cette initiative et de nous avoir facilité la tâche en ayant une attitude tout à fait républicaine, nous avons à élire un nouveau

Séance du lundi 23 septembre 2024

Vice-Président. Cela s'est fait dans le cadre de la gestion des groupes de la majorité. Le poste de ce Vice-Président était attribué dès l'origine de notre Assemblée dans cette forme au groupe Les Républicains. Donc, il est naturel que cette Vice-Présidence revienne après cette modification au groupe Les Républicains. J'y ai travaillé avec son Président, Julien FREYBURGER, que je tiens à remercier, évidemment en étroite collaboration et en adéquation avec la Présidente du Groupe des Indépendants.

Nous avons, dans ce cadre-là, à élire un nouveau Vice-Président. Cela se fait dans un cadre qui nous est habituel.

Je dépose à votre place la nouvelle liste de la Commission Permanente et le tableau du régime indemnitaire. Je vous propose que ce poste occupé par Rémy DICK le soit par notre collègue, M. Gaëtan BENIMEDDOURENE, en qualité de 13^e Vice-Président. Nous nous sommes entretenus longuement la semaine dernière.

Cela a des conséquences ensuite sur les délégations que j'accorde.

J'ai profité de ce moment-là pour essayer de remettre un peu à jour ces délégations en fonction de l'évolution de notre société et de l'action que nous conduisons. C'est à ce titre-là que, dans les documents que vous allez recevoir, il y a la dénomination des Commissions et compétences, le règlement intérieur, la désignation des membres au sein des Commissions, la désignation dans les Commissions et organismes extérieurs.

Pour concrétiser cette volonté, j'ai souhaité modifier cinq délégations de Vice-Présidents comme suit :

* David SUCK, Délégué à l'Aménagement du Territoire, à l'Agriculture, aux Politiques Contractuelles, à l'Environnement et à la Ruralité ;

* M. Armel CHABANE, Délégué au Sport et à la Vie Associative, à la Culture et au Bénévolat ;

* Mme Elisabeth HAAG, Déléguée à la Politique de l'Habitat, aux Relations avec les Cultes et à la Laïcité ;

* Mme Ginette MAGRAS, Déléguée à la Mémoire Patriotique, à la Relation Citoyenne, aux Relations avec les Instances Militaires et au Droit des Femmes ;

* 13^e Vice-Président : M. Gaëtan BENIMEDDOURENE, Délégué à la Lutte contre les Discriminations, le Racisme, l'Antisémitisme, à la Sécurité et aux Gens du Voyage.

Séance du lundi 23 septembre 2024

Il a accepté ces délégations et cela se fera par un arrêté que je signerai dès demain pour qu'il obtienne immédiatement ces délégations.

Y a-t-il des réactions ? Monsieur DICK, je vous en prie.

M. DICK.- Monsieur le Président, mes chers collègues,

Je me permets aujourd'hui de reprendre quelques éléments de textes que j'avais pu envoyer dans le cadre d'un courriel, que les membres de la majorité départementale avaient reçu et que je tiens à rappeler publiquement pour réaffirmer mon état d'esprit.

Beaucoup se sont interrogés sur ma prise de position et sur mes intentions dans le cadre de ces élections législatives dans ma circonscription. Je tiens à le rappeler, à le confirmer et à le redire publiquement : cela n'était pas une provocation, ni à l'échelle locale, ni à l'échelle départementale. C'était le résultat d'un choix publiquement communiqué, dans une circonscription particulière, dans des circonstances particulières, de la 8^e circonscription de Moselle.

La vie politique a ses règles. Je les accepte. Le Président ayant fait savoir son retrait de délégation, j'ai fait le choix de démissionner de mes fonctions pour assurer le bon fonctionnement de notre institution et surtout de mon groupe, sous la présidence de Julien FREYBURGER. Je suis et reste toujours fidèle à la majorité sous la présidence de notre Président à tous Patrick WEITEN.

Je sors de cette délégation satisfait sur mon bilan de quelques années de Vice-Président à la Culture. J'ai la conviction d'avoir, comme mes prédécesseurs, incarné du mieux que je le pouvais, cette responsabilité au service de la Culture. Partout et pour tous : mission que m'avait confiée le Président WEITEN.

Je tiens évidemment à féliciter mon collègue Gaëtan BENIMEDDOURENE. Je tiens également à passer, puisque les délégations ont été annoncées, à Armel CHABANE, en cette période de post Jeux Olympiques, la flamme de la vie culturelle ! Notre vie culturelle a besoin, à travers les bibliothèques, les associations, la vie associative culturelle, les lieux culturels de proximité, de cette proximité dont tu as su faire preuve dans le monde du sport.

Chers collègues, vous pouvez compter sur mon implication et mon engagement qui demeurent intacts. Je continuerai à mettre toute mon énergie et ma liberté au service de la Moselle, de mon canton et de notre majorité départementale.

Séance du lundi 23 septembre 2024

Merci à tous.

(Applaudissements)...

M. LE PRÉSIDENT.- Merci.

Monsieur FOURNIER.

M. FOURNIER.- Comme je vous l'ai dit, cette réorganisation au sein de la majorité regarde la majorité. Je voulais simplement saluer votre attitude lors des élections législatives et vous dire combien nous sommes attachés effectivement à cette distinction. Et je vous remercie de votre attitude.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous passons à la phase opérationnelle et décisionnelle.

Je dépose sur le bureau de cette Assemblée Départementale la liste de l'éventuelle future Commission Permanente telle que je l'ai évoquée avec vous.

Si je n'ai pas à l'ouverture des débats à 14 h 30 une autre liste, celle-ci sera adoptée totalement. C'est le mode opératoire qui date de bien avant moi.

Nous adopterons les autres points qui vous ont été distribués. Ils concernent à la fois la modification des nominations des Commissions et certaines compétences. On en reparlera cet après-midi, si vous le voulez bien. Mais vous pouvez déjà en faire la lecture et l'analyse sans difficulté.

Il y a la ventilation des 18 rapports, Mesdames et Messieurs les Présidents de Commissions qui fonctionnent à la mode ancienne pour l'instant, mais qui fonctionnera à la mode nouvelle après cet après-midi.

Avez-vous des remarques à faire sur les ventilations ? *(Non)*

En sachant qu'à la 6^e Commission, nous avons un rapport qui a été déposé sur table concernant la participation aux charges de fonctionnement des collèges publics pour 2025. Je vous encourage à en prendre connaissance. Nous délibérerons aujourd'hui parce que nous devons le faire aujourd'hui pour que ce soit transmis aux collèges avant la fin de l'année et que cela puisse être mis en place le 1^{er} janvier. Ce sont en particulier les attributions financières que nous accordons aux collèges de Moselle pour lesquelles des décisions ont été prises et, en particulier, sur la question de la restauration scolaire. Je vous encourage à le parcourir et je propose à la

6^e Commission de s'y pencher rapidement. Nous délibérerons jeudi à ce sujet. Vous avez donc le temps d'y travailler.

PROGRAMME DE LA SESSION

M. LE PRÉSIDENT.- Vous avez été destinataires du programme. À l'issue de ces débats, les Commissions vont se réunir pour étudier ces points.

Nous reprenons les débats à 14 h 30 comme d'habitude, à la fois pour adopter la liste de la Commission Permanente - donc installer officiellement M. BENIMEDDOURENE dans sa fonction de 13^e Vice-Président - et procéder aux modifications proposées. Ensuite, nous écouterons les propositions qui seront faites par les uns ou par les autres.

Demain, la matinée sera consacrée aux travaux des Commissions si c'était nécessaire.

Mercredi matin à 10 heures, nous avons réunion du Conseil Départemental des Remplaçants qui se fera également ici. L'après-midi, nous avons réunion du Conseil Départemental des Jeunes qui se fera ici aussi.

Nous devrions reprendre les débats jeudi à 9 heures ici pour aborder l'ensemble de l'ordre du jour. Nous reprendrons l'après-midi à 14 heures si le besoin s'en faisait sentir. Puis, si nous n'avons pas épuisé ni l'ordre du jour ni l'Assemblée, nous pourrions nous retrouver si cela était nécessaire vendredi matin toujours ici.

Voilà ce que je souhaitais vous dire.

SUSPENSION DE SÉANCE À 11 HEURES 38

REPRISE DE LA SÉANCE À 14 HEURES 30

M. LE PRÉSIDENT.- Bienvenue dans cette enceinte de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch qui est devenue pendant un certain temps l'enceinte de l'Assemblée Départementale.

Je vous propose, puisque le quorum est très largement atteint, de pouvoir aborder les points qui concernent l'ordre du jour de cet après-midi.

LISTE D'ÉMARGEMENT ET DÉLÉGATIONS DE VOTE

M. LE PRÉSIDENT.- Je dois vous faire part des absences de :

- M. KIEFFER qui a donné procuration à Mme HAAG ;
- Mme THIEL-MIESZKALSKI à Mme MAGRAS ;
- Mme ARNOLD à M. THIL ;
- M. SCHULER à M. FRANÇOIS ;
- Mme PILI à Mme KLEBER-MASET ;
- M. KHALIFE à M. DASTILLUNG ;
- Mme BECKER à Mme HERZOG ;
- M. CUNY à Mme SCHNEIDER ;
- Mme BOHR à M. CHABANE.

ÉLECTION DU NOUVEAU VICE-PRÉSIDENT ET ADOPTION DES RAPPORTS CONNEXES

M. LE PRÉSIDENT.- Nous avons à aborder quelques points que j'ai évoqués ce matin concernant la modification de la structure de l'Assemblée Départementale et des Commissions et représentations.

Nous allons commencer par le début, à savoir la liste de la Commission Permanente, par conséquent du tableau du régime indemnitaire.

J'ai déposé, à l'issue de la réunion d'entrée de cette session, sur le bureau de l'Assemblée Départementale, la liste de la Commission Permanente. Nous devons, deux heures après, faire le constat soit qu'il y a une autre liste, soit qu'il n'y en a pas. S'il n'y en a pas, ma liste serait celle qui serait adoptée et donc mise en œuvre.

Je n'ai pas été destinataire d'une autre liste. Nous constatons qu'il n'y a pas d'autres listes. Celle que je vous ai proposée devient la nouvelle liste de la Commission Permanente et nous installons très officiellement M. BENIMEDDOURENE comme 13^e Vice-Président de l'Assemblée Départementale. Vous voilà installé, cher Vice-Président.

(Applaudissements)...

Séance du lundi 23 septembre 2024

M. BENIMEDDOURENE.- Merci, mes chers collègues. Je voudrais d'abord vous remercier, Monsieur le Président, de la confiance que vous m'avez accordée pour exercer cette Vice-Présidence.

Je voudrais aussi remercier mes collègues du groupe Les Républicains et Indépendants pour leur soutien et aussi particulièrement son Président, Julien FREYBURGER et, dans une autre mesure, Armel CHABANE, pour avoir porté cette candidature et avoir soutenu cette candidature que vous avez validée.

Je voudrais aussi saluer mes collègues qui ont apporté leurs suffrages, qu'ils ont exprimés aujourd'hui pour que je puisse devenir le 13^e Vice-Président.

Je voudrais aussi dire deux mots, voire trois à propos de mon prédécesseur. C'est mon prédécesseur qui a contribué à promouvoir la culture sur l'ensemble du territoire de la Moselle. Je voudrais souligner son excellent travail et j'ai eu l'occasion de l'accompagner à trois reprises sur trois événements culturels majeurs sur le Saulnois. J'ai pu mesurer son engagement, sa connaissance et aussi son implication dans ce domaine de compétence. Aujourd'hui, je voudrais lui témoigner d'abord toute mon affection et toute mon amitié, mais aussi tout mon respect.

Pour ma part, je suis très honoré, Monsieur le Président, que vous ayez fait ce choix et de m'avoir confié cette fonction que j'assumerai avec tout l'engagement que chacun d'entre nous peut avoir au service de la Moselle et aussi au service des Mosellans.

Merci de m'avoir écouté.

(Applaudissements)...

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Vous voilà donc installé en qualité de 13^e Vice-Président et nous devons naturellement en faire le constat et en écrire le rapport qui vous confère ce titre de Vice-Président du Conseil Départemental de la Moselle.

Point E-2. Je vous propose la décision suivante : le Conseil Départemental décide de valider la nouvelle dénomination des Commissions formulées de la façon suivante :

* Pour la 2^e Commission : Infrastructures, Mobilités, Construction, Transition Numérique ;

Séance du lundi 23 septembre 2024

* Pour la 3^e Commission : Solidarités, Habitat, Santé, Protection de l'enfance, Autonomie, Formation, Emploi, Insertion, Cultes ;

* Pour la 5^e Commission : Culture, Sport, Vie Associative, Jeunesse, Conseil Départemental des Jeunes, Mémoire Patriotique, Citoyenneté, Gens du Voyage, Sécurité, Relations, Instances Militaires ;

- d'approuver les dispositions des domaines de compétence, à savoir :

* La 2^e Commission : Service de sécurité, de police, de gendarmerie, militaire, Suivi du SDIS sont transférés à la 5^e Commission ;

* La 3^e Commission : Politique en direction des gens du voyage est transférée également à la 5^e Commission ;

* La 4^e Commission se voit affecter d'une compétence supplémentaire : la ruralité ;

* La 5^e Commission : Bénévolat, Droits des Femmes, Lutte contre les discriminations, le racisme et l'antisémitisme, Laïcité, Sécurité sont ajoutés également ;

- le suivi du projet Moselle Terre de Jeux est supprimé et le suivi de Moselle Arts Vivants est modifié en Moselle Agence Culturelle.

Y a-t-il des remarques ? (*Non*)

Nous pouvons adopter cette décision.

Elle est donc définitivement adoptée.

Monsieur CHABANE.

M. CHABANE.- J'aimerais juste, chers collègues, cher Président, prendre deux minutes à la suite de l'intervention de mon collègue nouveau Vice-Président, pour vous témoigner devant l'ensemble des collègues du Conseil Départemental, de la confiance que vous m'avez apportée en ajoutant à ma délégation initiale, si je puis dire, le développement culturel de la Moselle. Je remercie le Président de notre groupe. Je souhaiterais aussi avoir une pensée pour Rémy et lui dire que je prends avec plaisir la flamme qu'il me transmet dans le cadre du relais de notre mandat départemental.

Je voudrais aussi dire que sport et culture sont les deux jambes d'une société qui favorise le bien-vivre ensemble dans la proximité, la fraternité entre nos concitoyens. Sport et culture incarnent des valeurs dans une société qui est parfois en perte de

repères. C'est un peu comme cela que j'ai envie d'inscrire cette nouvelle délégation en ayant toujours à l'esprit également que la culture, c'est l'ouverture au monde, c'est l'ouverture aux autres, c'est la découverte, ce sont les talents qui sont mis en avant. La culture c'est aussi, je pense, aller chercher dans l'homme ce qu'il a de plus beau, de plus talentueux et de meilleur.

Je crois que cela rejoint aussi ce que nous faisons au sport.

Enfin, un dernier élément très concret. Je voudrais dire à toutes celles et ceux qui s'inquiètent pour mon emploi du temps, que je crois que depuis trois ans, je n'ai jamais ménagé mon temps. Je n'ai jamais ménagé mon énergie. J'ai été éduqué de la manière suivante, à savoir que, quand tu fais un travail, tu vas jusqu'au bout avec les responsabilités qui sont les tiennes et avec les conséquences de cette responsabilité.

Donc, je voudrais vous dire à toutes et à tous que je serai comme vous m'avez toujours connu, engagé, en proximité et mobilisé dans les différents champs que représente cette délégation qui me tient particulièrement à cœur parce qu'au-delà d'avoir et de venir d'une famille de sportifs, je suis diplômé du Conservatoire Régional de Metz en solfège et trombone et que, finalement, cette délégation culture s'inscrit aussi plus personnellement dans mon parcours jusqu'à aujourd'hui.

À tous merci beaucoup. Vive la culture, vive le sport. Vive le sport, vive la culture !

(Applaudissements)...

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Donc, ce point est adopté.

Point E-3 : désignation des membres au sein des Commissions. Là, nous avons une modification de cette délégation que je vais vous confier dès aujourd'hui et il sera destinataire de mon arrêté dès demain.

Il y a l'intégration de M. BENIMEDDOURENE au sein de la 5^e Commission.

Y a-t-il des remarques particulières ? *(Non)*

Vous voilà installé dans la 5^e Commission, Monsieur BENIMEDDOURENE.

Point E-4 : il concerne le règlement intérieur avec l'évolution des dénominations des Commissions, des 2^e, 3^e et 5^e Commissions. Vous avez obtenu les rapports. Je ne vais pas vous imposer la liste des ajouts et des retraites, vous les connaissez. Donc, je vous propose ces ajouts et ces retraites.

Y a-t-il des oppositions ? (*Non*)

Unanimité. Je vous remercie.

Point E-5 : désignation dans les Commissions et organismes extérieurs avec une mise à jour générée par les délégations qui ont évolué d'un Vice-Président à l'autre ainsi que des compétences d'une Commission à l'autre et, de plus, la représentation de notre Assemblée à un certain nombre d'organismes extérieurs. Vous avez eu la liste.

Y a-t-il des remarques particulières ?

Monsieur FREYBURGER.

M. FREYBURGER.- Merci Monsieur le Président. Une remarque au sujet de la représentation du Conseil Départemental au sein du Conseil d'Administration du SDIS. Dans la liste modifiée qui a été transmise aux membres de l'Assemblée, il est intégré à cette liste et, pour des raisons tout à fait compréhensibles, le nom de Gaëtan BENIMEDDOURENE puisque, dans la délégation que vous lui confiez, il a notamment le thème de la sécurité. Il est donc tout à fait concevable qu'à ce titre, il soit désigné par l'Assemblée au sein du Conseil d'Administration du SDIS.

Du coup, si je puis dire, puisque la liste des représentants n'est pas extensible, il se trouve que ma collègue située à ma droite et donc à votre gauche, Ginette MAGRAS ne se trouve plus sur ladite liste. Et je me fais son porte-voix, mais elle peut évidemment, me contredire à tout moment si je raconte une bêtise, d'autant que dans sa nouvelle délégation, le droit des femmes, elle tend à ne pas rester une simple formule, mais à s'exprimer pleinement et je sais que nous pouvons lui faire confiance.

Ginette MAGRAS n'est plus dans cette liste alors même qu'elle s'investit au sein du Conseil d'Administration et qu'elle est très présente aux différentes réunions notamment celles de la Commission d'appel d'offres, d'où le choix cornélien qui repose sur nos épaules : que faire pour que et Gaëtan BENIMEDDOURENE au titre de sa délégation et Ginette MAGRAS puissent continuer à représenter l'Assemblée Départementale au sein du Conseil d'Administration ?

Nous nous sommes posé la question au cours de notre courte pause méridienne - pas si courte que ça - et nous avons deux personnes au sein du groupe des Républicains et Indépendants qui ont fait part de leur volonté de céder, le cas échéant, leur place à Ginette MAGRAS, en l'occurrence Brigitte SCHNEIDER qui a très courageusement dit qu'elle était prête à céder sa place, mais je l'ai fait également. Donc,

Séance du lundi 23 septembre 2024

nous sommes deux. Il n'en demeure pas moins que nous n'allons pas céder deux places pour que Mme MAGRAS puisse siéger au sein du Conseil d'Administration. Cela commencerait à faire beaucoup. Du coup, il nous faut nous décider.

Je vais au bout de mon idée, celle que je vous ai transmise avant la réunion de cet après-midi. J'ai la plus grande considération et le plus grand engagement pour le SDIS de la Moselle, pour les sapeurs-pompiers en général. Je crois, en tant qu'élu mosellan, l'avoir démontré y compris en mettant des locaux à disposition et en essayant de faire le maximum pour venir en soutien des sapeurs-pompiers de la Moselle. Il ne s'agit pas pour moi d'en faire moins, mais il s'agit tout simplement de tenir compte d'une réalité.

Mon engagement et mon soutien pour les sapeurs-pompiers et le SDIS de la Moselle ne s'en trouveront pas démentis si je ne siégeais plus au Conseil d'Administration. Je vous propose donc, Monsieur le Président et en remerciant Brigitte SCHNEIDER de sa fraternité exprimée à l'égard de ses collègues, de céder ma place pour que Ginette MAGRAS puisse continuer à représenter notre Assemblée au sein du Conseil d'Administration.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci.

Madame SCHNEIDER, vous avez la parole.

Mme SCHNEIDER.- Merci, Monsieur le Président.

En effet, nous en avons discuté. M. FREYBURGER étant 1^{er} Vice-Président, je pensais qu'il était préférable qu'il reste au SDIS. Puis, changer une femme pour une femme, c'est peut-être plus réglementaire. Une femme LR pour une femme LR, voilà pourquoi j'ai proposé ma candidature, pour laisser ma collègue Ginette dans le PPI du SDIS en tout cas. Elle est plus impliquée aujourd'hui sur son canton que moi qui serai impliquée peut-être dans un nombre d'années plus important. Voilà pourquoi j'ai proposé de laisser ma place à Ginette MAGRAS pour faire une femme contre une femme et une femme LR contre une femme LR et pour laisser la place de M. le Vice-Président à vos côtés au sein du SDIS.

M. LE PRÉSIDENT.- Madame MAGRAS, la parole est à vous.

Mme MAGRAS.- Merci Président. Bien évidemment, il n'y a pas que le PPI qui est en cause. On sait très bien que j'ai une caserne sur Boulay qui est en projet depuis un certain nombre d'années - je le conçois -, mais je suis élue au sein du SDIS depuis 2015.

Séance du lundi 23 septembre 2024

Tout naturellement, en 2021, dans les élections départementales, ce n'est pas parce que j'avais la délégation Sécurité en plus que je ne partais pas au SDIS. Pour moi, c'était logique de repartir au SDIS. Je suis présente à toutes les instances au Conseil d'Administration. Et on sait qu'au Conseil d'Administration, c'est compliqué d'avoir le quorum. J'ai peut-être loupé deux séances depuis 2015 puisque j'étais malade, sinon je suis toujours présente au CST alors qu'au CST, je suis membre suppléante. Je suis constamment appelée pour représenter un titulaire. Je suis là à tous les CST. Je crois n'en avoir loupé aucun. Je suis également dans la Commission d'appel d'offres où il est aussi difficile d'avoir à chaque fois le quorum. Je participe à toutes les Commissions d'appel d'offres et je fais aussi partie de la Commission médicale qui se réunit tous les mois au centre de gestion.

Je prends vraiment à cœur mon travail et je m'investis à 100 % dans mes compétences par rapport au SDIS.

Bien évidemment, si vous l'acceptez, je remercie déjà d'emblée très sincèrement ma collègue Brigitte SCHNEIDER qui s'est proposée de me céder sa place.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour essayer d'expliquer un peu, mais je n'ai pas encore toutes les explications. Ne m'en voulez pas.

J'ai la responsabilité de toute cette Assemblée. J'embrasse tous les rangs.

Je voudrais juste donner une explication puisqu'une telle décision peut paraître surprenante eu égard à l'implication de Ginette MAGRAS au sein du SDIS, mais elle tenait sa place au SDIS en sa qualité de Vice-Présidente chargée de la Sécurité et non pas parce qu'il y a une caserne à Boulay ou pas, non pas parce qu'elle était plus présente à un endroit qu'à un autre.

Aujourd'hui, il y a une autre façon d'aborder cette responsabilité puisqu'il y a un nouveau Vice-Président auquel je vais, dès ce soir, confier la délégation de la Sécurité. C'est au titre de cette délégation-là que Mme MAGRAS siégeait dans un certain nombre d'organismes comme Vice-Présidente du Département au sein du SDIS. Ce n'était surtout pas pour moi ni un mépris, ni un constat de non-implication puisque l'on sait son implication. Je l'ai toujours appréciée lorsqu'elle assume pour mon compte les délégations qui lui sont confiées et elles sont encore importantes puisqu'elle va obtenir

la délégation des Droits des Femmes. C'est aussi une délégation importante qu'elle aura à assumer.

Je souhaiterais, dans cette démarche, qu'il y ait la relation entre la Vice-Présidence attachée à la Sécurité et la représentation du Département et de cette Vice-Présidence au sein du SDIS, sinon il manquerait de la cohérence dans l'action publique. Et vous savez combien je suis attaché à la cohérence.

Dans ce cadre-là, personnellement, et lorsque j'ai dû faire ces analyses et ces arbitrages il faut bien le dire, je sais combien vous êtes pour ceux qui sont tous attachés au développement et à la place que tient le SDIS dans les politiques départementales. Naturellement, quand quelqu'un perd cette Vice-Présidence et qu'on ne lui accorde plus cette Vice-Présidence, c'est celui qui gagne cette Vice-Présidence qui prend ensuite les responsabilités de la représentation.

Pour moi, dans l'organisation telle que je l'imagine, il faudra que l'on voie au niveau du SDIS de quelle façon cela se déclinera, parce que c'est encore une autre étape qu'il faut que je voie avec le Contrôleur Général assez rapidement. Pour moi, celui qui assumera la responsabilité de représenter l'Institution par la délégation qu'il va posséder, c'est M. BENIMEDDOURENE.

Après, il y avait la répartition des représentations au sein du Conseil d'Administration du SDIS qui se faisait là aussi en fonction des différentes représentativités politiques au sein de l'Assemblée Départementale puisqu'il y a également des élus de la minorité qui y siègent. Il y a des élus des Indépendants. Il y a des élus des Républicains.

Si, au sein des Républicains, il est souhaité que l'un remplace l'autre pour une raison à la fois de représentativité de travail qui a été accompli, je ne me permettrai jamais de remettre en cause la place et le travail qui a été accompli par Mme MAGRAS. Il est apprécié par tous, sur tous les territoires et on sait son implication. Ce choix appartient au groupe des Républicains.

Pour l'instant, si j'ai bien entendu, deux sont prêts à sortir et une souhaite rester. Il y a un déséquilibre. Donc, je me tourne pour répondre à la question que vous pouvez vous poser. De qui, Mme SCHNEIDER et de M. FREYBURGER décide de se retirer au profit de Mme MAGRAS qui reste ?

Séance du lundi 23 septembre 2024

Monsieur le Président du groupe, c'est à vous de trancher parce que cette décision vous appartient. Je ne me permettrai pas de le faire Je vous ai expliqué mon raisonnement. Ce raisonnement est cohérent et simple. Il ne remet pas en cause ni la qualité des uns, ni le projet de l'autre.

Boulay aura sa caserne. Mme MAGRAS y a largement travaillé et cela a été très compliqué surtout depuis le territoire. Madame la Première-Adjointe du territoire, vous le savez bien. Maintenant, ces problèmes-là sont réglés. Boulay aura sa caserne puisqu'elle est inscrite dans le PPI dans les années à venir. Je comprends bien que vous souhaiteriez être à mes côtés et à côté du Maire et du Président de l'Intercommunalité pour poser la première pierre. Naturellement, vous serez aux côtés de M. BENIMEDDOURENE qui représentera par ses délégations le Conseil Départemental de la Moselle.

Monsieur FREYBURGER, nous sommes tout ouïe pour que vous nous disiez la solution à ce problème qui n'en est pas un.

M. FREYBURGER.- Monsieur le Président, pour mettre fin à ce suspens insoutenable, - tout en saluant quand même, vous l'avez remarqué, l'excellent état d'esprit qui règne dans ce groupe puisque l'on est prêt les uns et les autres à laisser sa place à une élue qui souhaite rester - je remercie notre collègue et amie Brigitte SCHNEIDER qui me confirme qu'elle accepte de céder sa représentation pour que Ginette MAGRAS puisse demeurer au sein du Conseil d'Administration du SDIS et poursuivre son implication telle qu'elle l'a décrite.

Vous avez la réponse à la question qui est posée. En vous priant d'accepter nos excuses pour les quelques minutes de réflexion à ciel ouvert, mais que nous partageons aussi avec l'ensemble de nos collègues et amis du Conseil Départemental.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, vous avez compris.

Mme SCHNEIDER se retire. M. BENIMEDDOURENE, Vice-Président, chargé de la Sécurité entre, en cette qualité, au SDIS et Mme Ginette MAGRAS y reste en qualité de représentante du Conseil Départemental.

Merci, Madame SCHNEIDER, de la décision que vous avez prise.

(Applaudissements)

Séance du lundi 23 septembre 2024

Cette décision vous honore dans le raisonnement et l'attitude. Je le dis personnellement et je voudrais aussi marquer le fait que vous avez toujours été présente au sein du SDIS pour alimenter très largement notre réflexion et partager nos décisions.

Je voudrais le dire ici et je le répéterai dans l'enceinte du SDIS lorsque nous aurons la réunion où nous re-souhaiterons une bienvenue à Mme MAGRAS et nous souhaiterons une bienvenue à M. BENIMEDDOURENE.

Nous arrivons au terme de ces points. Tout est installé.

DÉPOTS DES PROPOSITIONS, VŒUX, QUESTIONS ORALES

M. LE PRÉSIDENT.- Je vous propose de faire le tour des bancs pour éventuellement ouvrir des questions particulières que nous aurions à aborder.

(Appel des noms dans les travées)...

Mme HERZOG.- Je voudrais juste préciser que j'ai déposé une motion ce matin en 2^e Commission concernant le TGV, la ligne Strasbourg - Paris, les arrêts Saverne, Sarrebourg, Lunéville.

J'ai été avertie en tant que parlementaire en juillet et août par une simple lettre du PDG de la SNCF qui nous annonce en fait, pas la suppression de l'arrêt du TGV à 6 h 24, mais seulement une arrivée plus tard. Cela veut dire une arrivée plus tard à Paris. Au lieu d'arriver un peu avant 9 heures à Paris, on arriverait à 10 h 30 à Paris. Cela veut dire un trajet plus long, plus cher et plus tard.

Encore une fois, vous l'avez dit, Monsieur le Président, ce matin, c'est Paris qui décide pour la ruralité. Cela a été décidé sans concertation pour le mois de décembre. J'ai lancé une pétition début septembre qui a réuni plus de 1 000 signatures avec plus de 250 élus. Dans la continuité de cette pétition, je vous propose de signer une motion.

Je vous demande de lire attentivement cette motion. On rentrera plus dans les détails.

Une motion a aussi été signée par la Communauté de Communes de Sarrebourg. J'ai entendu dire que la Région ferait une motion.

C'est un sujet sérieux. Encore une fois, c'est la ruralité qui prend, c'est la Moselle. Je ne vois pas pourquoi la SNCF veut faire des économies sur le dos des Mosellans. On a demandé des explications : il faut faire des économies. On parle toujours de mobilité.

Au moment où il faut faire des efforts et prendre les transports en commun, à un moment donné il faut savoir ce que l'on veut.

Au moment où les Mosellans, les Français font des efforts pour prendre les transports en commun, on décide de mettre des mauvais horaires. C'est pour cette raison que je propose cette motion. J'espère que vous la voterez. Elle sera proposée jeudi en séance.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est un problème réglementaire, Madame. Une proposition de motion se juge aujourd'hui dans le cadre d'une organisation officielle et administrative de notre Assemblée.

Une motion ne peut être acceptée qu'à partir du moment où elle est signée par un certain nombre de Conseillères et Conseillers Départementaux, ce que je n'ai pas à ma disposition.

Ensuite, je la renvoie aujourd'hui en Commission pour que la Commission émette un avis à partir d'un point qui doit être présenté par la Présidente ou le Président de la Commission concernée. Au Sénat, la procédure est peut-être un peu plus exotique qu'ici. Je ne sais pas s'il y a de l'exotisme au Sénat. À notre niveau, j'ai besoin d'avoir une motion qui soit signée par un certain nombre d'entre nous. Naturellement, j'apposerai à titre personnel et comme Conseiller Départemental ma signature à cette motion. Je pense qu'il faut surtout ne jamais laisser passer ce genre de situation puisque très vite on va dégrader en général le service public de la mobilité. Et on sait combien nous y sommes attachés. Pour l'instant, on n'a pas les réponses que l'on souhaitait attendre sur la mobilité en général, que ce soit dans l'urbain, le rural ou dans le métropolitain. Il faut un minimum de méthodes et d'organisations pour que nous puissions à ce moment-là valablement délibérer et que je m'appuie sur une motion pour mobiliser la Commission qui aura à s'exprimer.

Madame HERZOG.

Mme HERZOG.- Apparemment, il y a eu une confusion. Je retire ma proposition pour cette motion et je vous la représenterai jeudi.

M. LE PRÉSIDENT.- Non, Madame, vous ne m'avez pas compris. La proposition de motion, dans le règlement, doit être présentée avec la signature d'un certain nombre d'élus départementaux le lundi après-midi. C'est la raison pour laquelle nous avons cette

séance qui est la séance des motions, je vais le dire comme ça, ou des questions particulières.

C'est à partir du moment où une telle motion est adoptée par un certain nombre d'élus, sinon chacun viendra avec sa motion. À ce moment-là, je mobiliserai la Commission concernée - la deuxième de mémoire - qui présentera un rapport qui nous permettra de délibérer officiellement à partir de cette motion qui aura fait l'objet d'analyses et d'études de la Commission.

Mme HERZOG.- J'avais prévu de vous la présenter jeudi. On m'a fait signe qu'il fallait que je vous en parle maintenant alors que vous ne l'avez pas reçue avec l'avis de la Commission.

M. LE PRÉSIDENT.- Madame REBSTOCK.

Mme REBSTOCK.- Ce matin, en Commission, cette motion a été présentée à l'ensemble des membres.

M. LE PRÉSIDENT.- Elle n'avait pas à être présentée en Commission.

Excusez-moi, j'ai la responsabilité de l'organisation administrative et politique de cette Assemblée. Si chaque Commission vient avec sa motion qui est présentée le matin et pas l'après-midi pour le jeudi, on aura un problème de forme et d'organisation, ce qui n'est pas possible. Ensuite, il peut y avoir des motions dans tous les sens. Il y a une règle. Il y a un règlement que nous avons adopté au début de notre mandat. Je vous renvoie vers ce règlement. On me dit que c'est l'article 92. Je vous encourage à vous référer à cet article 92 que je connais par cœur, vous imaginez bien.

Je vous propose, parce qu'il faut que l'on en sorte et je souhaiterais que l'éventualité d'études et de propositions d'une motion ne parte pas d'une initiative individuelle par une Commission sans avis de l'Assemblée Départementale que nous représentons, une présentation à la délibération du jeudi ou du vendredi. Vous savez que nous avons déjà présenté des motions qui, quelquefois, ne suscitaient pas l'unanimité totale. Il y a un point de forme et de méthode qu'il faut absolument respecter. Je pense que c'est le cas de toute institution de la République qu'elle soit sénatoriale, qu'elle soit de l'Assemblée nationale ou qu'elle soit de nos Collectivités Locales.

Mme REBSTOCK.- Président, je suis tout à fait d'accord avec vous. En arrivant en Commission, il y avait un certain nombre de rapports qui étaient présents sur la table dont celui-là. On l'a étudié.

Séance du lundi 23 septembre 2024

M. LE PRÉSIDENT.- Celui-là n'avait rien à faire sur votre table. Il y a eu une trajectoire particulière qui a fait que cette motion a atterri sur le bureau de la Commission.

Je vous propose et je vais demander à Mme HERZOG qui est à l'origine de cette motion, puisqu'elle est présentée par Mme HERZOG, de faire le tour des Conseillères et Conseillers Départementaux et de pouvoir me fournir ce soir ou demain matin au plus tard cette motion signée par un certain nombre d'élus départementaux qui me permettent immédiatement de mobiliser la Commission qui devra se réunir avant jeudi 9 heures pour qu'il y ait une présentation de la motion et que nous puissions délibérer.

Voilà ce que je vous propose.

Dites-moi !

Mme HERZOG.- Je me suis renseignée comment faire. On m'a dit en arrivant ce matin : ce sera discuté en Commission. C'est pour cette raison que vous ne l'avez pas eue sur votre bureau.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur FREYBURGER.

M. FREYBURGER.- Monsieur le Président. Tout en considérant le fait évidemment qu'il est du devoir du Président d'avoir la police de l'Assemblée et de faire appliquer le règlement intérieur - ce qui est tout à fait louable - je formule juste une proposition par rapport à cette motion à laquelle, je pense, nous serions très nombreux à souscrire.

Peut-être serait-il possible - je n'ai pas fait l'exégèse du règlement intérieur, donc je ne le formule que sous forme de supposition - de faire une très courte interruption de séance de 2 ou 3 minutes, le temps de cosigner ce texte, de façon à ce qu'il vous soit soumis, de façon à pouvoir le cas échéant, si c'était possible - mais je n'ai pas révisé mes tablettes du règlement intérieur -, pouvoir faire adopter cette motion dans les règles et selon les procédures du Conseil Départemental ?

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur FOURNIER.

M. FOURNIER.- Monsieur le Président, je ne voudrais pas intervenir sur le règlement que vous devez faire respecter, mais si l'on s'en tient à ces points de droit, il est évident que cette motion ne serait pas signée jeudi ou alors, il faudrait se mobiliser tôt le matin pour qu'elle puisse passer jeudi.

Je pense que le sujet est trop important pour ne pas signer tout de suite. En Commission - et j'ai la chance d'être dans cette 2^e Commission - le sujet est important

puisqu'il pose le problème de la desserte des territoires. Au-delà de la ruralité, vous l'avez rappelé, cela concerne aussi le territoire métropolitain et tous les secteurs de territoires. En effet, si la SNCF a des économies à faire, comme c'est un état dans l'État, ils ont décidé unilatéralement d'adapter leurs horaires en fonction de leurs besoins budgétaires. Je crois que le sujet est important et que cela mérite deux ou trois minutes d'interruption. Nous signons cette motion parce que je pense que tout le monde est à peu près unanime sur l'utilité des dessertes TGV y compris sur la ligne Paris - Strasbourg dans des secteurs qui sont dépourvus de grande stratégie vers la capitale. En deux ou trois minutes d'interruption, Monsieur le Président - et bien sûr avec votre assentiment - on pourrait résoudre ce problème qui est important pour le Sud Mosellan et d'autres territoires bien sûr.

Merci beaucoup.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il d'autres réactions ? *(Non)*

Le règlement dit qu'il faut au moins 13 signatures et une proposition de motion qui me soit présentée pour qu'ensuite j'en informe à la fois l'Assemblée, mais j'en informe la Commission afin qu'elle puisse présenter le point ou que je prenne, moi, l'initiative d'inscrire cette motion et de confier à la Commission le soin de pouvoir l'examiner et la présenter ensuite à l'Assemblée Départementale.

Si certains d'entre vous se sentent territorialement concernés, on peut faire le tour, sinon je vous propose de signer cette motion qui sera présentée par le Président et je sollicite la Commission afin qu'elle nous propose ou présente un avis qui fera l'objet d'une décision de l'Assemblée Départementale jeudi.

C'est la solution la plus simple, que je fasse mienne cette motion pour éviter les signatures. Je la fais réécrire dans ce cadre-là et je demande à la Commission de s'y pencher et d'émettre un avis officiel.

Est-on d'accord comme ça ?

M. FOURNIER.- Ok !

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il d'autres questions, réactions, propositions ? *(Non)*

Bon retour et à jeudi matin.

La séance est levée à 15 h 42.

Séance du jeudi 26 septembre 2024

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA MOSELLE

3^e Réunion Trimestrielle de 2024

Séance du jeudi 26 septembre 2024

Présidence de M. Patrick WEITEN

Secrétaire de séance : Mme Christelle LORIA-MANCK

OUVERTURE DE LA SÉANCE

(La séance est ouverte à 9 heures 15.)

M. LE PRÉSIDENT.- Mesdames et Messieurs, chers collègues, nous nous sommes repliés dans ces lieux qui ne sont pas les nôtres une nouvelle fois pour l'ouverture de cette 3^e Réunion Trimestrielle. Je remercie le Conseil Communautaire du Val de Fensch pour avoir mis ces locaux à notre disposition, ces locaux au sens large. La logistique se déplace avec nous. Nous avons eu les espaces nécessaires afin de pouvoir organiser cette Assemblée et trouver le meilleur cadre pour nos débats.

C'est une première expérience. Il faudra en tenir compte et réfléchir peut-être à envisager quelques délocalisations après que nous aurons retrouvé le siège pour ré-délibérer à partir de septembre 2025.

Je déclare très officiellement cette séance ouverte.

LISTE D'ÉMARGEMENT ET DÉLÉGATIONS DE VOTE

M. LE PRÉSIDENT.- Je vous fais part des absences de :

- Mme GOSSE qui a donné procuration à M. LEBEAU ;
- M. KIEFFER à Mme HAAG ;
- Mme ARNOLD à M. THIL ;
- M. SACCANI à M. MULLER ;

Séance du jeudi 26 septembre 2024

- M. CUNY à Mme SCHNEIDER ;
- M. KHALIFE à M. DASTILLUNG ;
- Mme BECKER à Mme BOHR ;
- Mme BOUSCHBACHER à M. BENIMEDDOURENE ;
- Mme STEMART à Mme ROMILLY.

COMMUNICATION

M. LE PRÉSIDENT.- Vous avez pu trouver à votre place, je pense, quelques documents dont l'affiche qui évoque cet événement qui aura lieu du 1^{er} au 30 novembre « Esprits livres » dédié aux seniors autonomes qui sera organisé dans 70 bibliothèques de Moselle dans le cadre de notre compétence que nous assumons seuls et uniquement de la lecture publique. Il y aura certaines animations importantes. Au total, ce sont près de 300 actions, près de 100 prestations qui seront offertes et qui sont financées par la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées . Toutes les animations seront proposées au public Mosellan concerné par la mise en œuvre de cette lecture publique par nos bibliothèques de Moselle. Ce sont 70 bibliothèques participantes. Je vous engage à franchir le seuil de ces bibliothèques entre le 1^{er} et 30 novembre et affirmer notre soutien à ces politiques de lecture publique et, en particulier, des animations.

ORDRE DU JOUR

M. LE PRÉSIDENT.- Mes chers collègues, nous avons un ordre du jour fourni. Ce sont 13 points qui sont inscrits à l'ordre du jour dont le rapport relatif à la Décision Modificative n° 2 du Budget Principal 2024 ainsi que la motion déposée par Mme HERZOG qui a été vue par la Commission qui rapportera son avis. Je vous soumettrai cette motion proposée par Mme HERZOG.

J'ajoute également le rapport E-6 : « Thématiques des Commissions et règlement intérieur - Rectification ».

Séance du jeudi 26 septembre 2024

E-6 THEMATIQUE COMMISSIONS ET REGLEMENT INTERIEUR – RECTIFICATION

M. LE PRÉSIDENT.- Une petite erreur matérielle s'est glissée dans deux rapports présentés et adoptés lundi. Je remercie Mme HAAG de nous avoir alertés sur cette petite erreur. Vous avez vu qu'il y avait eu quelques modifications dans les attributions de certaines des Commissions. La thématique de la Laïcité annexée par erreur à la 5^e Commission ressort de la 3^e Commission.

Je vous propose tout de suite d'adopter ce rapport E-6 modifié.

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

Merci beaucoup.

Je voudrais également m'adresser au nouveau Vice-Président ainsi qu'à ceux qui ont fait cette réorganisation à l'attribution de certaines délégations, à notre collègue BENIMEDDOURENE.

Vous avez été destinataires à vos places, ou vous allez l'être, des arrêtés que j'ai signés hier, qui vous confient les délégations évoquées ensemble. Dorénavant, vous avez ces délégations et vous pouvez œuvrer dans le cadre de ces délégations que je vous confie.

Nous pouvons adopter l'ordre du jour.

EXAMEN DES RAPPORTS DU PRÉSIDENT

I-1 PERSONNEL DEPARTEMENTAL – CRÉATION ET SUPPRESSION D'EMPLOIS – MISE À JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS

M. SCHUH, rapporteur.

(Le rapporteur donne lecture de son rapport.)

M. LE PRÉSIDENT.- Des réactions ? *(Non)*

Une opposition ?

Abstention ?

Unanimité.

Nous allons essayer d'aller au bout et d'épuiser notre ordre du jour sans interruption puisque je dois me rendre à Luxembourg en tout début d'après-midi. En effet, j'ai été invité à la fois par le Cardinal du Luxembourg et le Grand Duc à la visite du

Pape François. Je dois y être assez tôt. Si jamais nous n'avons pas épuisé l'ordre du jour au moment voulu, je céderai la présidence de l'Assemblée à ce moment-là à Julien FREYBURGER que je tiens à remercier.

I-2 PERSONNEL DÉPARTEMENTAL – RÉGIME INDEMNITAIRE

M. SCHUH, rapporteur.

(Le rapporteur donne lecture de son rapport.)

M. LE PRÉSIDENT.- Des réactions ? *(Non)*

Une opposition ?

Abstention ?

Unanimité.

I-3 SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS TOURISTIQUES – AUGMENTATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME 2024

M. SIMON, rapporteur.

(Le rapporteur donne lecture de son rapport.)

M. LE PRÉSIDENT.- Cela démontre que notre politique touristique porte ses fruits puisque nous avons de plus en plus de projets d'investissement qui nous sont présentés à la fois dans le tourisme, la restauration et à la fois en termes qualitatifs et quantitatifs sur des budgets comme ceux-là. Il est important, eu égard à notre volonté d'attractivité, d'accompagner ces dossiers et ces projets qui sont en gestation, pour lesquels une décision doit arriver. Il est important que nous ayons les inscriptions budgétaires correspondant à ces projets qui sont présentés et qui confirment notre soutien dans la politique d'attractivité et sur tous les territoires. Là, on peut constater que la ruralité en profite beaucoup puisque beaucoup d'établissements sont installés plutôt dans les Communes rurales. Metz, Thionville, Forbach et Sarreguemines naturellement ne sont pas écartées de cette thématique. Le tourisme se développe sur cette activité économique de proximité que nous devons soutenir.

Des réactions ? *(Non)*

Une opposition ?

Abstention ?

Séance du jeudi 26 septembre 2024

Unanimité.

I-4 FONDS DÉPARTEMENTAL DE PÉRÉQUATION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE – RÉPARTITION DE LA DOTATION 2024

M. MULLER, rapporteur.

(Le rapporteur donne lecture de son rapport.)

M. LE PRÉSIDENT.- Des réactions ? *(Non)*

Une opposition ?

Abstention ?

Unanimité.

III-1 MODIFICATION DU RÈGLEMENT DÉPARTEMENTAL D'AIDE SOCIALE – PERSONNES ÂGÉES OU EN SITUATION DE HANDICAP

Mme ROMILLY, rapporteure.

(La rapporteure donne lecture de son rapport.)

M. LE PRÉSIDENT.- Des réactions ? *(Non)*

Une opposition ?

Abstention ?

Unanimité.

III-2 NOUVEL ACCORD-CADRE DE TROIS ANS (2025 à 2027) ENTRE L'ACI MOSELLE INSERTION, LA DDETS ET FRANCE TRAVAIL

M. LE PRÉSIDENT.- L'ACI est notre atelier départemental, le Département ainsi que la DDETS qui est un service de l'État et France Travail avec lesquels nous délibérons en étroite collaboration. Je tiens à le dire et à nous en féliciter.

Mme SCHNEIDER, rapporteure.

(La rapporteure donne lecture de son rapport.)

M. LE PRÉSIDENT.- Des réactions ? *(Non)*

Là aussi, on est dans une démarche dont on peut se féliciter des résultats de notre structure d'insertion avec les ateliers qui sont mis en place, ce qui nous permet de

Séance du jeudi 26 septembre 2024

façon significative d'orienter vers l'emploi ces personnes qui nous sont confiées et quelquefois au profit des services départementaux puisque certains sont recrutés. On est là également dans une passerelle entre l'insertion et le professionnel. Cela se passe plutôt dans d'excellentes conditions.

Une opposition ?

Abstention ?

Unanimité.

III-3 BILAN DU FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT 2023

Mme HAAG, rapporteure.

(La rapporteure donne lecture de son rapport.)

M. LE PRÉSIDENT.- Des réactions ? *(Non)*

On est dans un niveau de consommation comparable d'une année à l'autre. Nous offrons aux principales populations et à celles éloignées de l'emploi qui cumulent le problème d'emploi, problèmes sociaux et donc problèmes de logements. Ce fonds est largement utilisé dans ce cadre-là.

Une opposition ?

Abstention ?

Unanimité.

IV-1 POLITIQUE DE VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL MOSELLAN – SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS D'ARBORICULTEURS DE MOSELLE – AUGMENTATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME

Mme TONIN, rapporteure.

(La rapporteure donne lecture de son rapport.)

M. LE PRÉSIDENT.- Des réactions ? *(Non)*

Une opposition ?

Abstention ?

Unanimité.

IV-2 BILAN DES ÉMISSION DE GAZ À EFFET DE SERRE ET PLAN DE TRANSITION 2024-2026 DU DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE

Mme TONIN, rapporteure.

(La rapporteure donne lecture de son rapport.)

M. LE PRÉSIDENT.- Des réactions ?

Monsieur LEBEAU.

M. LEBEAU.- Je voudrais souligner quelque chose. Il y a une période de référence qui est 2011 jusqu'à 2022. Et on voit que notre dette écologique a diminué puisque notre empreinte carbone a diminué.

Dans ce rapport, il manque l'aspect budgétaire dans cette même période, alors qu'il a fallu investir considérablement parce qu'une mutation s'est produite. Parallèlement à notre diminution de notre dette écologique, nous avons réussi la quadrature du cercle à diminuer notre dette financière. Donc, sur les deux côtés, aussi bien écologique que financier, par rapport aux propos du Premier ministre, par rapport à la dette écologique et la dette financière, nous sommes vertueux. Je voulais juste souligner que l'on ne peut pas opposer la dette financière à la dette écologique. On peut travailler les deux, ce serait l'harmonie et ça s'appelle la rigueur budgétaire écologique.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci.

On est parti très tôt. Aujourd'hui, ce sont des termes à la mode même repris par un ancien Premier ministre. Dès 2011, on a fait le nécessaire afin de réduire cette empreinte carbone et d'agir à la fois par des attitudes ou des comportements, par des politiques, par des moyens financiers, pour réduire l'émission des gaz à effet de serre en Moselle de façon significative : ce sont 36 %. C'est un constat important et nous continuons dans les investissements que nous faisons et ensuite dans les démarches engagées.

Ce rapport vous est présenté annuellement. C'est également pour nous un élément important. Au niveau budgétaire, c'est un amortissement de tous les investissements que nous faisons. Cet amortissement est écologique, mais aussi social puisque là aussi, on est dans le développement durable à la fois économique, financier et social. C'est à marquer, c'est à démontrer que la Moselle a voulu se positionner dès 2011. Cela faisait partie de ce projet que j'avais présenté à l'Assemblée Départementale au moment de mon installation. On a été tous un peu visionnaires - et je le dis aux plus

anciens d'entre nous dans cette action qui s'amplifie encore - lorsque le PPI que nous réalisons dans nos collèges, nos bâtiments publics, dans l'action de construction et de remise en état de nos routes où là également on souhaite être plus vertueux dans les technologies et les techniques que nous utilisons à la fois en construction, en aménagement et en gestion de nos services publics. Je voudrais saluer nos services qui, là aussi, suscitent notre attention permanente pour afficher cette vertu essentielle qui doit faire partie de cette promotion du Département comme un territoire vertueux dans le domaine de la préservation de notre environnement et dans un cadre aussi bucolique que nous vivons là aujourd'hui.

Ce rapport est tout à fait le bienvenu.

Monsieur FOURNIER.

M. FOURNIER.- Sur ce que vient de dire Emmanuel LEBEAU concernant le rapport, je serais un peu plus prudent.

En effet, ces dernières années, il y a eu une forte progression de tout ce qui est développement d'air, mais c'était aussi lié aux crédits qui avaient été mis en place à l'époque. Je crois qu'il faut écouter ce qui vient d'être dit et ce qui a été fait cette année.

Bruno LEMAIRE, ex-ministre, avait sur les 10 Md€ gelés, 1 Md€ sur le Fonds vert. On peut supposer que ce soit fait sur l'offre photovoltaïque et sur d'autres pistes. C'était 1 Md€ sur 10 Md€ d'économie. Là, on nous annonce 55 Md€ d'économie sur un Budget de la France de 492 Md€, 13 %. C'est du jamais vu ce qui arrive et sur deux ans. Boum, boum.

Après, beaucoup de Collectivités ont investi parce qu'elles avaient un levier du Fonds vert. Quand on parle des Collectivités Locales et, toujours d'après ce qu'a dit M. Bruno LEMAIRE, que nous sommes responsables pour 16 Md€ de l'accroissement de la dette du pays, etc. même si nous présentons des budgets conformes - puisque, nous le savons tous, il n'y a qu'une Institution qui ne présente pas un budget conforme, c'est l'État, ce qui me fait sourire - le déficit sera de plusieurs milliards. Et j'ai cru entendre et comprendre comment emprunter 205 Md€ l'année prochaine. M. LEBEAU dit que c'est 305 Md€ ; j'ai entendu 205 Md€ et lui 305 Md€ Quand on voit le taux d'écart entre l'Allemagne et la France qui est en train d'augmenter, l'effet de 0,3 du début de l'année passe à 0,8, au même niveau que l'Espagne. On va passer à 1. Cela veut dire que les intérêts de la dette vont encore s'accroître. Cela veut dire que l'on va taper dans des

Séance du jeudi 26 septembre 2024

budgets qui marchaient comme le développement durable, le Fonds vert, etc. parce que les Collectivités, Monsieur le Président, vous qui êtes sportif comme nous, quand on peut avoir des leviers qui nous permettent de débloquent des pistes intéressantes pour l'avenir, elles dépendent beaucoup de ces leviers. Ma crainte c'est qu'avec les coupes budgétaires qui s'annoncent, je ne sais pas jusqu'où l'on va pouvoir continuer dans cette voie qui est manifestement prioritaire, mais qui dépend aussi des crédits d'État qui vont être alloués au niveau du développement durable.

Je vous ai donné le chiffrage : 55 Md€ d'économie l'année prochaine, 55 Md€ en 2026 soit 110 Md€. C'est du jamais vu depuis l'après-guerre. C'est un ancien ministre des Finances et il n'y croit pas. En plus, il est Président de la Cour des comptes au niveau national. Je suppose qu'il sait de quoi il parle. Ce qui nous arrive, c'est à prendre avec prudence. C'est à tous les niveaux, parce que d'autres budgets risquent d'être touchés comme la formation, France Travail, etc. On risque de pâtir pendant deux ans, de faire du sur-place et peut-être ne plus continuer à avancer comme on devrait le faire sur l'écologie ou le développement durable.

Je tenais juste à remettre en tête la perspective. C'était un bilan. Emmanuel LEBEAU a eu raison de le souligner par le passé. Mais, là, j'avoue que je ne vois pas trop où l'on va et personne ne le voit y compris dans toutes les Collectivités Locales.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. D'autres réactions ? *(Non)*

D'une part, vous avez raison. Quel que soit l'endroit où l'on essaiera de faire des économies, on trouvera des voix qui vont s'élever et on trouvera des pas là et pas des ici. Et je ne prends pas la défense du Gouvernement en disant cela, mais c'est quand même un exercice compliqué.

D'autre part, c'est quand même depuis 1974 que, dans ce pays, on n'a plus voté un budget en équilibre. Un trou abyssal a commencé à se creuser à partir de 1974. Je le dis parce que le dernier secrétaire d'État aux Finances qui avait présenté ce budget était Christian PONCELET qui était, à l'époque, secrétaire d'État au Budget et il se plaisait de le rappeler à chaque fois que je le voyais. Il en était très fier. Cela fait un moment.

Supprimer la taxe d'habitation aux Communes et aux autres Collectivités, je ne suis pas sûr que c'était véritablement une bonne idée parce qu'on l'a tous oubliée.

J'imagine bien que si l'on devait rétablir une nouvelle fiscalité au profit des Communes, je suis convaincu que la voix de l'opposition s'exprimerait largement. Le problème : que va-t-il se passer demain ? Les dotations vont suivre le même chemin que tout le reste et vont peut-être ne pas augmenter, mais à mon avis, risquent de diminuer. On va être appelés également à quelques économies.

Depuis 2011, nous avons décidé de réduire la dette, c'est-à-dire que tout ce que l'on a fait là, en même temps, nous réduisons la dette. Et vous allez voir que, sur cette DM2, on va encore réduire encore un peu notre dette. On a des Départements aujourd'hui qui ont un déficit épouvantable ; une trentaine sont au bord du précipice. À ces Départements qui ont été vertueux, on va peut-être réduire les dotations et peut-être réduire leur capacité d'investissement par la dette que nous pourrions continuer à mettre en œuvre pour investir et faire investir. Si les Communes ont beaucoup investi, c'est aussi parce que le Département a été un financeur depuis très très longtemps. Je rappelle que ce sont 25 M€ par an. On voit qu'une partie de ces 25 M€ versés aux Communes et Intercommunalités servent aussi à la transition énergétique et écologique. Nous sommes aussi ce partenaire aux côtés de l'État pour que les Communes puissent agir dans cette responsabilité écologique que nous partageons tous dans nos investissements et nos aides.

Voilà ce que je souhaitais évoquer. On nous annonce quand même un avenir qui n'est véritablement pas des plus réjouissants.

Comme vous, je n'accepte pas du tout - et je l'ai dit dans mon discours d'ouverture - que l'on montre du doigt ces Collectivités Locales qui ont toujours adopté leur budget en équilibre. De toute façon, s'il n'était pas en équilibre, le budget n'était pas sincère. En plus, ils nous mettaient sur une liste d'alerte qui, pendant un certain temps, était écrite dans le rapport annuel du Préfet présenté à l'Assemblée Départementale. On savait les Communes qui étaient en situation d'alerte, qui étaient mises au pilori de l'État et de la Nation.

Je pense que le pilori n'a plus beaucoup de places quand on voit la dette de la Nation.

Je vous propose de donner acte pour ce rapport. Naturellement, il nous faut continuer à agir dans ce cadre-là.

Séance du jeudi 26 septembre 2024

V-1 SOUTIEN AUX ÉQUIPEMENTS DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE (EPCI)

Mme FIRTION, rapporteure.

(La rapporteure donne lecture de son rapport.)

M. LE PRÉSIDENT.- Ne participent pas au vote : M. KIEFFER, M. SCHUH, Mme HAAG puisqu'ils siègent à la Communauté d'Agglomération.

Je vous propose de passer au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité.

VI-1 DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 DU BUDGET ANNEXE DE LA CUISINE CENTRALE DEPARTEMENTALE

M. DASTILLUNG, rapporteur.

(Le rapporteur donne lecture de son rapport.)

M. LE PRÉSIDENT.- Des réactions ? *(Non)*

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité.

VI-2 PARTICIPATION AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES COLLÈGES PUBLICS POUR 2025

Mme LAPAQUE, rapporteure.

(La rapporteure donne lecture de son rapport.)

M. LE PRÉSIDENT.- Des réactions ?

Madame AMBROSIN-CHINI.

Mme AMBROSIN-CHINI.- Monsieur le Président, chers collègues, le rapport nous fait part d'une hausse du prix des denrées alimentaires qui impacte directement le prix du repas des cantines mosellanes.

Séance du jeudi 26 septembre 2024

Dans le même temps, on voit que le nombre de repas que fournira la cuisine centrale à l'avenir augmentera de 38 373 repas !!

Cette augmentation s'explique, en grande partie, par la hausse des prix de l'alimentation qui touche les familles mosellanes les plus fragiles et qui incite donc ces familles à mettre leurs enfants à la cantine.

Toutefois, à notre échelle, nous pouvons agir encore « plus vite, plus haut, plus fort » pour reprendre l'état d'esprit des JO afin d'aider ces familles, car nous en avons la possibilité et le devoir moral.

Rappelons que le Département est en charge de la solidarité et que nous devons donc tout mettre en œuvre pour répondre à cette détresse sociale.

Ainsi, je vais faire preuve de pédagogie en me répétant par rapport aux autres Réunions Trimestrielles.

Face à la situation économique critique de nombreuses familles mosellanes, nous ne pouvons pas, chers collègues, maintenir un tarif de restauration unique qui a encore augmenté dans nos cantines passant à 3,96 €. Il nous faut l'adapter aux revenus des familles mosellanes en mettant en place une tarification solidaire afin que plus de collégiens mangent à la cantine.

Nous connaissons l'existence du fonds social dans les collèges qui est utile, mais bien souvent sous-utilisé par ces familles, de peur d'être stigmatisées. Mais, au-delà de la question de ce fonds qui n'est qu'un airbag économique, nous devons nous attaquer au vrai problème, à savoir plus de justice sociale.

Autrement dit, chers collègues, appliquons le même principe que les impôts : que les familles paient plus que les familles défavorisées !

Alors oui, certains diront que je me répète, mais cette proposition de tarification solidaire est celle historiquement portée par notre groupe et nous continuerons à la porter car il s'agit là d'aider des milliers de familles mosellanes.

C'est pourquoi notre groupe s'abstiendra sur ce rapport.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci.

Monsieur LEBEAU.

M. LEBEAU.- Monsieur le Président, chers collègues, je vois que ma voisine de droite reste constante, mais l'effort est de plus en plus difficile puisque, aujourd'hui, ce n'est pas une cause qui est proposée, c'est un ajustement.

Le tarif n'a pas bougé depuis 2018. Si l'on regarde l'évolution de l'inflation selon l'INSEE, l'augmentation n'aurait pas dû être de 10 mais de 18 %. C'est dire que si nous avons porté l'augmentation à 18 %, nous aurions eu une hausse. Aujourd'hui, ce n'est juste qu'un ajustement. Alors on fait plus fort, on fait moins fort que l'inflation. Donc, c'est juste quelque chose qui est logique.

En plus, cette logique est comparable parce qu'elle ne sert pas à trouver une source de revenu puisque, dans le même temps, nous augmentons la valeur de l'assiette. Donc, aujourd'hui, il y a une logique absolue et nécessaire de porter ce prix de 3,60 € à 3,96 €.

J'ai bien écouté les propos de M. FOURNIER qui nous annonce que c'est un peu Cassandra, tout peut être catastrophique - et il a ses raisons. Aujourd'hui on se doit, pour reprendre vos propos qui est de dire, que la cantine soit accessible. Pour que les cantines soient accessibles, il faudrait qu'il y en ait. Donc, on a une ligne d'investissement qui prévoit la réalisation de cantines, ce qui est normal, nécessaire au XXI^e siècle afin que les parents puissent déposer leurs enfants dans une cantine. Je sais que vous êtes pour.

Pour pouvoir faire en sorte qu'il y ait de nouvelles cantines dans nos collèges et il en manque, il faut que l'on puisse investir. Pour pouvoir investir, sachant que nous n'avons pas d'autonomie fiscale, il faut trouver des éléments de recettes et tenir compte, dans le prix de la cantine, de l'investissement nécessaire pour le faire. On me dit que le prix de la cantine est de 9 € au niveau du Département – et de 12 € en tenant compte de l'investissement.

Si l'on ne regarde que le prix de la cantine qui serait peu ou prou à 4 €, ce n'est uniquement qu'à hauteur de 25 % que la famille contribue au prix du repas. 75 % sont portés par la Collectivité Territoriale qu'est le Département de la Moselle.

Je dis que le social est fait. On ne laisse que 25 % de reste à charge. Je pense que ce que nous faisons est exemplaire.

Oui, c'est nécessaire pour pouvoir continuer et faire que le plus grand nombre de nos enfants puissent aller dans les cantines, il faut réajuster le prix de la cantine.

Séance du jeudi 26 septembre 2024

Oui, il est nécessaire d'augmenter la valeur de l'assiette de 2,20 € à 2,40 €.

Je vous encourage à avoir une attention positive sur ce point.

M. LE PRÉSIDENT.- D'autres réactions ?

Monsieur FOURNIER.

M. FOURNIER.- On va reprendre ce qui a été dit les années précédentes.

Ma collègue n'a pas forcément insisté sur le prix qui a augmenté parce que les chiffres sont là, l'inflation a augmenté. C'est sur le tarif différencié. Sur ce tarif différencié, nous avons une approche qui n'est pas la même que les libéraux ou que Emmanuel LEBEAU.

C'est une réflexion. Je ne vois pas pourquoi que ceux qui gagnent un chiffre de salaire élevé ne paieraient pas 4,20 €, les autres 4 €, les autres 3,80 € ou 3,60 €. C'est le tarif différencié. Il suffirait de prendre les barèmes de la Caf, le 1, le 2 et le 3 et de faire ce tarif différencié. Mais nous n'avons pas la même conception sur cette approche solidaire ou différencié. C'est ce qu'a voulu marquer notre collègue. Elle ne conteste pas, effectivement, que le prix a augmenté et on le sait tous puisqu'on le vit dans nos villes. Dans nos villes, on a pris les tarifs différenciés. On a cette possibilité et on peut le faire. Dans nos villes, on a mis des tarifs de la Caf., barème 1, barème 2, barème 3. C'est ce qu'elle a voulu souligner - et ce n'est pas forcément sur cette augmentation qui est répercutée, c'est un autre débat, - c'est le tarif différencié qui peut être demandé aux familles suivant leur revenu.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci.

Monsieur FREYBURGER.

M. FREYBURGER.- Un petit mot suite à cet échange que nous ne découvrons pas puisqu'il a lieu de manière assez régulière dans cette Assemblée. D'ailleurs, je voudrais souligner l'opiniâtreté et la ténacité des différents intervenants porteurs des différentes versions qui viennent de s'exprimer à ce sujet.

Je voudrais juste apporter un complément sur le plan de l'analyse de ces tarifs. Ce n'est pas du tout pour que le groupe Socialistes et Républicains passe d'une abstention positive à un vote positif post abstention, mais c'est simplement pour essayer de recadrer un tout petit peu le sujet.

En effet, un certain nombre de villes, celle dont je suis le Maire aussi, appliquent des tarifs différenciés avec une forme de progressivité à l'égard des prix payés par les familles en tenant compte des revenus desdites familles. C'est un principe qui se conçoit, qui est tout à fait intéressant. Autre modèle, le Département propose un tarif unique. Les deux modèles sur le plan des principes se posent, mais sur le plan de l'effectivité du prix payé, je connais un certain nombre de grilles tarifaires d'un certain nombre de villes en Moselle et je pense vraiment que le tarif voté par l'Assemblée Départementale qui, effectivement, n'avait pas varié d'un iota depuis 17 ans quasiment, correspond probablement au prix plancher d'un grand nombre de tarifs payés à l'échelle des villes dans le cadre d'un système différencié. Je crois vraiment que ce que nous proposons en termes d'unicité tarifaire est souvent le prix plancher payé dans les Communes qui appliquent un tarif différencié. Donc, je pense que l'on peut s'accorder sur ce point. L'effort est très important à l'égard des collégiens et de leurs familles. Merci à Emmanuel LEBEAU d'avoir rappelé que les trois-quarts de ce que coûte un repas sont pris en charge par la Collectivité Départementale. Il me semble que ce que nous proposons d'extraordinairement raisonnable ne correspond pas à l'inflation depuis 2018. Par ailleurs, c'est un tarif extraordinairement modique eu égard à la prestation proposée car, là, on se contente de parler uniquement des chiffres et on pourrait parler aussi, Monsieur le Président, de la qualité des repas qui sont fournis, de la qualité des aliments qui composent lesdits repas et de la volonté politique exprimée de longue date maintenant au sein du Département, de proposer des produits mosellans correspondant à des circuits courts et donc à une logique que l'on pourrait qualifier sans excès de vertueuse.

Je voulais apporter ce complément parce que, oui, il y a deux philosophies, mais si sur le fond les familles paient un prix plancher comme les familles les plus modestes le paieraient dans des restaurations de type cantine municipale, je pense que, in fine, la solution proposée est probablement tout à fait appréciable.

M. LE PRÉSIDENT.- Madame KUNTZ.

Mme KUNTZ.- Juste une petite réflexion. Les familles vont payer 3,96 €. Je suis dans le social. Je rencontre beaucoup de familles. 3,96 € ce n'est même pas le prix d'un McDo qui n'a pas toutes les qualités que peut avoir un repas au sein d'une cantine. Il faut donc mettre l'église au milieu du village et voir qu'un repas à 3,96 €...

Je connais beaucoup de familles qui, même modestes, mangent du McDo parce que peu cher. On peut peut-être réfléchir.

Séance du jeudi 26 septembre 2024

Depuis 2011 que je siége ici, chaque année, le PS revient sur cette histoire de cantine et demandait même la gratuité. À l'époque, je disais que tout ce qui est gratuit n'a pas de valeur. Donc, la gratuité n'est pas bonne non plus. Là, je pense que 3,96 € permet à l'enfant d'avoir un repas complet.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Monsieur THIL.

M. THIL.- Monsieur le Président, bien sûr, je m'inscris dans les propos des trois orateurs qui viennent de se succéder.

Je voulais simplement attirer l'attention du groupe socialiste sur le fait qu'il s'appuie sur les revenus déclarés. Je voudrais faire deux observations.

Premièrement, ce qui est déclaré n'est pas toujours vrai. C'est un ancien directeur des impôts qui vous le dit.

(Rires)...

Deuxièmement, je voudrais rappeler un chiffre. C'est qu'en Moselle nous sommes à peu près entre 60 et 65 % des ménages qui sont non imposés. Donc, cela signifie que, de toute façon, le tarif qui est appliqué correspond de fait aux situations des plus modestes. Ensuite, vouloir appliquer la proportionnalité aux parents, les 38 % qui restent, revient à la double peine pour ces ménages que l'on appelle de la tranche non pas moyenne, mais moyenne supérieure. À force d'appliquer systématiquement partout des tarifs qui progressent en fonction des revenus, je trouve que, dans un pays où l'on est déjà les plus imposés de toute l'Europe, cela pèse sur ce que l'on appelle les classes moyennes et celles-ci sont toujours celles des oubliées de l'histoire ...

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. D'autres réactions ?

Monsieur SUCK.

M. SUCK.- Quelques propos sur ce qui est la démonstration de ce matin concernant ce rapport pour échanger, voire même évoquer que ce soit la fiscalité ou la qualité des repas.

Quand on aime, on ne compte pas. Le Département ne compte pas aujourd'hui les moyens qu'il met en œuvre pour avoir une qualité exemplaire dans ses cantines scolaires et considérer que chaque enfant est égal et que l'on met les mêmes moyens à l'égard de chacun d'entre eux. Je crois que c'est une bonne approche qui convient à mon avis de ne pas modifier, surtout que le Département, au travers de cette tarification,

est dans la complémentarité. Il a été évoqué par les uns et les autres qu'un certain nombre de Communes organisent la tarification de ces repas au travers d'une proportionnalité. Le Département s'inscrit dans cette continuité, dans cette histoire qui est la sienne. Il a affiché une ambition qualitative et cela a été rappelé au travers de la valorisation des circuits courts et de la fabrication de repas de qualité et s'inscrit aussi dans une énorme générosité. L'essentiel de ces coûts de repas sont pris par le contribuable de Moselle. C'est là aussi une approche intergénérationnelle et de solidarité qu'il convient de ne pas effacer.

Enfin, cette réévaluation est essentielle parce que l'on ne peut pas aujourd'hui imaginer que l'on soit en dehors de la réalité. On a besoin d'apprécier que le Département aussi connaît des augmentations de coût et qu'une petite contribution supplémentaire est nécessaire. Je trouve que l'on a eu une approche très sociale, très humaine et surtout complémentaire à l'égard des populations.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Monsieur FOURNIER.

M. FOURNIER.- Après avoir entendu mes quatre collègues, je voudrais juste faire deux remarques.

Que l'on ait une appréciation différente sur le tarif différencié, cela fait partie d'un débat démocratique. Il est sain d'avoir ce débat.

Ce qui a été remis en cause, et je le répète, ce n'est pas la revalorisation puisqu'elle est adaptée aux chiffres qui ont été donnés de progression de l'inflation.

J'ai été souffié d'entendre d'un ancien inspecteur des impôts ce qu'il a dit dans sa première remarque. C'est quand même assez fabuleux de dire ce qui vient d'être dit.

Je me garderais bien de comparer le repas et la qualité du repas du Conseil Départemental où des efforts sont faits sur la baguette, la viande à McDo au niveau de la diététique. Chacun a les comparaisons qu'il veut avoir. En effet, il vaut mieux manger lorrain.

M. LE PRÉSIDENT.- Pas d'autres réactions ? (*Non*)

Merci de ce débat qui refixe un service que nous rendons, qui ne fait pas partie des compétences régaliennes du Département. Ne l'oublions pas !

C'est un service que nous assumons pour lequel nous avons toujours voulu donner une dimension sociale. Lorsque l'on dit ça, c'est-à-dire que l'on ne fait pas payer

le juste prix de revient pour la collectivité et nous ne le faisons pas payer aux consommateurs - ce qui n'est pas le cas de toutes les Collectivités Territoriales. Je peux vous donner des exemples que j'ai vécus. Je ne m'imaginai pas cela avant qu'il y ait eu cette expression au moment de la rentrée scolaire où j'ai rencontré des parents d'enfants de 6^e venus me voir en disant : Monsieur le Président, on vous remercie. On travaille tous les deux ; on va mettre nos enfants à la cantine scolaire et on pourra les mettre tous les jours parce que cela coûte beaucoup moins cher au collège qu'à l'école. Nous étions à 3,60 €. À l'école, ils payaient 7,40 €. Ce n'est pas un reproche à l'école, mais c'est la démonstration que nous avons adoptée dès l'origine de toute l'action que nous avons conduite - j'y reviendrai - une mesure sociale avec un prix qui ne correspond absolument pas au prix de revient. Cela a été démontré que, lorsque des enfants vont dans les cantines scolaires, le prix que la famille devrait payer n'est pas celui que nous facturons dans nos cantines départementales. Nous encaissons aussi ce surplus-là financièrement. Donc, la dimension sociale, pour répondre à la réaction de Mme AMBROSIN-CHINI et M. FOURNIER, nous sommes déjà dans un service public qui a une grande dimension sociale. Venons aux chiffres.

Nous produisons et nous servons 3,3 millions de repas par an dans nos cantines. Ce n'est pas une cantine de 140 élèves. Quel est le coût de ces 3,3 millions de repas ? Ce sont 30 M€. Et encore, cette phase est sous-estimée par rapport à ce que dit M. LEBEAU parce que l'on va continuer à investir. On n'est pas encore satisfait de notre niveau de service parce que tous les collèges n'ont pas une cantine, parce qu'il nous faut réinvestir dans nos cantines, parce que nous avons la volonté - et je vous l'ai dit et nous l'avons adopté - de réduire le gaspillage alimentaire. À chaque fois que l'on améliore la situation des gaspillages alimentaires, on laisse cet argent que le collège peut utiliser dans des activités culturelles, sportives et éducatives, qui reste accroché au prix du repas et payé par les familles.

Ces 30 M€ que nous assumons, aujourd'hui, les familles en assurent 11 M€ et nous en assumons près de 20 M€ de charges. La dimension sociale est déjà démontrée là.

Pour ce qui me concerne, le prix du repas que nous facturons, c'est déjà une démarche de solidarité en direction aussi des plus défavorisés et vous l'avez dit, le fonds social des collégiens n'est pas utilisé suffisamment parce que l'on ne veut pas être montré du doigt. L'établissement dans lequel se trouve l'enfant doit prendre toutes les

mesures nécessaires pour que l'enfant et la famille soient protégés. On a là de l'argent qui dort alors que cela permettrait d'alléger, dans une démarche de l'État, la charge payée par la famille parce que ce serait là une coproduction de la solidarité territoriale. Dans aucun collège le fonds social des collégiens n'est complètement consommé.

On a beau le dire et le répéter dans nos Conseils d'Administration : je vous encourage à chaque fois à demander combien reste-t-il sur ce fonds social des collégiens à la fin de l'année scolaire ? Vous serez surpris.

Si l'on veut alléger la charge des plus défavorisés, on a un fonds de l'État. L'État, dans l'action du service du repas aux élèves de la République dans nos collèges, c'est zéro. Nous sommes seuls au front.

Lorsque nous aurons mis en œuvre la décision que la majorité propose de 10 % d'augmentation, cela représentera un peu plus de 1 M€ de recettes supplémentaires sachant qu'en contrepartie, on décide d'augmenter notre contribution et de la passer à 2,40 € par repas sachant que nous étions à 2 €, que les collèges ont été jusqu'à 2,20 € en utilisant des fonds que nous avons affectés dans des animations et que nous décidons aujourd'hui officiellement de passer à 2,40 €. Les collèges vont récupérer une partie de cette dotation qu'ils utilisaient pour la restauration et on pourra les réutiliser dans les animations culturelles et sportives.

Un point est passé un peu sous silence, c'est que nous adoptons là une décision sur l'utilisation des équipements sportifs et culturels mis à disposition dans les Communes. En Moselle, il y a autant de tarifs que de Communes, autant de tarifs que d'équipements et ils sont très divers. Donc, nous ne pouvons pas payer le prix qui nous est proposé par chacune des Communes. Ce ne serait pas équitable dans la relation entre le Département et les Communes. Souvent nous investissons et nous utilisons ces équipements après.

On a donc fait une cote mal taillée pour avoir un prix d'heures d'utilisation d'un gymnase, d'une piscine, pour que ce soit acceptable en termes de financement par le Département et acceptable en direction de l'apport de la Commune, parce qu'avoir un collège dans une Commune, c'est quand même une source d'attractivité, ne l'oublions pas et rappelons-le aux élus locaux que vous êtes pour certains et pour laquelle vous êtes partenaires et très présents dans l'action des Communes. Ce ne sera jamais le juste prix.

Séance du jeudi 26 septembre 2024

Puis, nous allons mettre dans le circuit 15 gymnases supplémentaires pour développer, je vous l'ai dit, l'activité sportive sur les territoires. Et vous êtes pour certains concernés. Là aussi, il faudra lancer un partenariat avec les Communes parce que nous allons accueillir des enfants des Communes et des clubs sportifs. Il faut donc qu'il y ait la réciprocité également qui se passe dans l'autre sens. C'est un travail que j'ai confié à Mme STEMART et à M. CHABANE pour ouvrir, dès le début de l'année prochaine, les équipements sportifs dans ce cadre-là.

Sur la restauration, dernier point que je voulais évoquer, ce sont les circuits courts et de proximité. C'est évidemment compliqué. Le dire à Paris, c'est une chose, le faire en Moselle, c'en est une autre.

Nous avons travaillé avec la Chambre d'agriculture, la Fédération des Boulangers de Moselle : deux ans pour faire entrer la baguette Moselle dans notre restauration et pour que tout le monde l'applique. Cela veut dire, malgré tout, que là aussi, c'est une redistribution de cet argent dans l'économie des territoires. Pour la baguette, ce sont 43 boulangers avec un prix établi avec eux. On a acheté une baguette avec une recette et aujourd'hui, une farine produite Mesdames et Messieurs les Conseillers du canton, par les Moulins de Sarralbe. Ce travail n'a pas non plus été facile, on peut donc supposer par des agriculteurs producteurs de céréales de Moselle. C'était également l'objectif.

Aujourd'hui, c'est complètement acquis et nous travaillons sur le maraîchage, autre domaine difficile parce que l'agriculture mosellane n'est pas encore totalement diversifiée. Des champs s'ouvrent, c'est le cas de le dire et nous allons poursuivre pour que le maraîchage trouve encore plus sa place.

Enfin, c'est la qualité des repas et cela a été dit. Nous produisons avec les Communes tous les repas servis dans nos collèges. Ce ne sont que des équipes départementales dans les collèges qui assument cette responsabilité avec des produits de qualité, remarquables et appréciés par tous. Si jamais il y a un problème à un moment ou à un autre, nous agissons. Je voudrais là aussi féliciter nos services, Monsieur le Directeur général, pour le travail accompli. Véritablement c'est un travail et un service de grande qualité.

J'ai fait le calcul, cette augmentation que nous décidons aujourd'hui, ce sont 3,50 € par mois. Il nous restera encore à assumer la charge qui représentera 17 M€ pour

le Département. Nous allons continuer malgré les difficultés qui sont devant nous et qui ont été communiquées par certains de nos collègues.

Voilà ce que je souhaitais dire. Nous avons assumé l'augmentation des énergies. Nous avons assumé l'augmentation des charges de personnel. Nous avons assumé les investissements et nous réussissons encore à avoir un prix largement compétitif par rapport à ce qui se fait dans la restauration scolaire de tous les autres établissements quel que soit le niveau scolaire pratiqué. M. FREYBURGER l'a dit et je partage tout à fait son avis. Ce sont des questions que nous nous posons.

On vous propose cette augmentation de 10 % en passant de 3,60 € à 3,96 €. Nous vous proposons une augmentation qui permettrait une dotation par repas de 2,40 € pour assumer la fin des denrées dans les différents collèges et nous vous proposons les tarifs d'utilisation des équipements sportifs dans les Communes ou les Intercommunalités pour que tout se passe dans les meilleures conditions possibles aux prix qui sont un peu plus acceptables qu'ils ne l'étaient parce que cela fait très longtemps que nous n'avons pas réalisé ces prix-là. Là aussi, c'est une aide déguisée aux charges de fonctionnement des Communes. On est là sur le fonctionnement. Pour nous, c'est également une action que nous conduisons totalement.

Voilà ce que je vous propose. Nous pouvons passer au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

5 abstentions.

M-1 MOTION CONTRE LES CHANGEMENTS D'HORAIRE DE LA LIGNE TGV SARREBOURG - PARIS

M. LE PRÉSIDENT.- Cette motion nous a été présentée par Mme HERZOG, issue du territoire le plus concerné même si toute la Moselle est concernée. Pratiquement, on laissera la SNCF rogner un tout petit peu sur un service. Je les crois capables de continuer à le faire sachant qu'ils l'ont déjà fait.

Nous avons été partenaires de la ligne TGV Est de Luxembourg à Paris. J'ai demandé aux services de faire une analyse assez précise pour savoir. À mon avis, le service s'est réduit. On n'a plus tout à fait le même cadencement. La chance est que le

Luxembourg a payé. Il y a eu des exigences, ce sont 7 allers et retours par jour Luxembourg - Paris.

Lorsque la ligne Thionville - Luxembourg était fermée, il y avait un peu moins de TGV Thionville - Paris. Là, on est dans cette démarche sur Sarrebourg. Cette motion a été présentée. Elle a été, comme toute motion, présentée en Commission. La 2^e Commission l'a analysée. Elle devait émettre un avis. Je vais demander à Mme REBSTOCK, Présidente de cette Commission, de nous faire lecture du rapport de cette Commission que je vous proposerai d'adopter, je l'espère.

Mme REBSTOCK, rapporteure.

(La rapporteure donne lecture de son rapport.)

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Madame HERZOG.

Mme HERZOG.- Merci, Monsieur le Président.

Le Conseil Départemental de la Moselle exprime sa vive indignation suite à la décision unilatérale de la SNCF de modifier les horaires du TGV Sarrebourg - Paris d'ici la fin de l'année.

La SNCF, sans aucune concertation, en plein cœur de l'été, a annoncé des changements d'horaires sur la ligne TGV Sarrebourg - Paris. Il serait désormais impossible d'arriver à Paris le matin avant 10 h 24. En pratique, les usagers seraient donc dans l'impossibilité de se rendre à Paris pour une journée de travail. De plus, ce remaniement rallongerait la durée du trajet de 25 minutes, en passant de 2 heures 40 à 3 heures 05 et sans compter le surcoût évalué à plus de 50 € le billet, en proposant des situations alternatives scandaleuses de correspondances avec d'autres villes.

Pour de nombreux Mosellans, comme pour les acteurs du tissu économique local cette décision est lourde de conséquences. C'est la ruralité qui, une fois de plus, est sacrifiée sur l'autel de fausses économies.

En cette grande période de défense de l'environnement et de l'incitation à une mobilité bas carbone encouragée par le Gouvernement, la SNCF, en agissant ainsi, ne répond plus à sa fonction première d'un transport public accessible à tous.

Il convient également de rappeler que la LGV Est-européenne est la 1^{re} ligne à grande vitesse dont la réalisation a été conditionnée à un financement des Collectivités Territoriales, en Lorraine, Région et Départements.

Séance du jeudi 26 septembre 2024

Sur les 2 phases de travaux, 24 % (737 M€ dont 31,6 M€ pour le seul Département de la Moselle) ont ainsi été mobilisés pour la 1^{re} phase et 32 % (640 M€ dont 17,6 M€ pour le Département de la Moselle) pour la 2^e phase par les Collectivités Locales traversées, sous réserve qu'un certain nombre de villes bénéficient de ce service nécessaire à la population - dont Sarrebourg.

Il est particulièrement dommageable voire révoltant, que les financeurs soient ainsi traités de façon aussi désinvolte.

C'est pourquoi, le Conseil Départemental de la Moselle demande, par cette motion :

- l'ouverture immédiate de discussions constructives avec la SNCF ;
- une rencontre rapide avec M. François DUROVRAY, ministre des Transports.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Y a-t-il des réactions ?

Monsieur FOURNIER.

M. FOURNIER. - Monsieur le Président, j'aimerais que l'on rende à César ce qui appartient à César. Il est mis dans la motion : les Collectivités Locales. Ce sont plutôt les Collectivités Territoriales. Autant que je me souvienne, ce sont les Départements et la Région. Ce n'était ni les villes de Metz ni de Nancy. Il y avait eu un débat. On disait qu'elles allaient en profiter au maximum, etc., mais elles n'ont pas participé.

À la place de mettre « Collectivités Locales » on met « Collectivités Territoriales » puisque ce sont elles, la Région et les Départements lorrains qui ont financé cette ligne. C'est juste rendre à César ce qui appartient à César et ce n'est pas de la sémantique parce que le prix a été quand même conséquent.

Mme REBSTOCK.- Président, on a bien écrit « Collectivités Territoriales » dans l'avis de la Commission.

M. LE PRÉSIDENT.- Sur la motion, on met « Collectivités Territoriales » dans lesquelles il y a aussi des « Collectivités Locales».

Y a-t-il une expression des uns ou des autres ? *(Non)*

Nous pouvons passer au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Séance du jeudi 26 septembre 2024

Elle est adoptée à l'unanimité, ce qui est une excellente chose.

Je vais à la fois transmettre cette motion accompagnée du rapport de la Commission au Préfet. Je vais la transmettre également au ministre des Transports et je vais, en votre nom, lui demander un rendez-vous.

Nous avons tellement de sujets à évoquer en matière de transport : R52, RN4, maillage ferroviaire sur notre territoire. Je lui demanderai un rendez-vous sur une certaine durée. Comme nous avons eu la chance, j'espère, d'avoir un ministre des Transports qui est encore Président d'un Département qui siège encore à mes côtés à l'ADF, j'espère que j'aurai un rendez-vous un peu plus rapide qu'avec son prédécesseur.

Cette motion est adoptée. Merci pour le rapport de la Commission. Merci pour cette motion. Naturellement, je vous tiendrai informés des suites de cette affaire comme les autres en matière de mobilité.

I-5 BUDGET DEPARTEMENTAL DE 2024 – DÉCISION MODIFICATIVE N° 2

M. MULLER, rapporteur.

(Le rapporteur donne lecture de son rapport.)

M. LE PRÉSIDENT.- Merci.

La parole est donnée aux Présidents de groupe.

Monsieur FOURNIER.

M. FOURNIER.- Monsieur le Président, cette DM2 est très modeste. Ce qui m'intéresse c'est le fond de ce qui a été dit sur la prime Ségur. On demande aux Départements de faire en sorte que les oubliés des oubliés de la prime Ségur soient rémunérés par les Conseils Départementaux.

C'est un peu la technique du « en même temps ». On dit que tout le monde doit l'avoir, mais ce n'est pas l'État qui paie, ce sont donc les Conseils Départementaux. J'ai cru comprendre que le 11 septembre, tous les Départements transcourants se sont mis d'accord unanimement en disant : stop cela suffit. À un moment ou à un autre, si l'on décide, on paie.

C'est encore un transfert des charges sur les Collectivités Territoriales et demain Locales qui ne dit pas son nom comme d'habitude. Rien ne change. En plus, la manière dont cette rémunération s'opère peut-être choquante, c'est sous forme de prime. Ce

n'est pas forcément sur la revalorisation de ces métiers de santé qui étaient en première ligne. En 2020-2021, on parlait de la première ligne qui est en train de monter au créneau pour endiguer ce virus, donc sous forme de prime qui ne sera pas intégrée au calcul des retraites. Ce procédé est plus que critiquable, il est même condamnable.

Il y a à la fois le « en même temps ». On va étendre, mais ce sont les Conseils Départementaux qui vont payer et c'est sous forme de prime et pas sous forme de revalorisation de la grille du salaire de la fonction publique. C'est clair, le Gouvernement se défause sur les Conseils Départementaux comme d'habitude.

Je voudrais aller plus loin. J'attire aussi votre attention sur ce qui se passera sur le RSA sous conditions à partir du 1^{er} janvier 2025. C'est la loi du 18 décembre 2023 qui a été votée qui fera en sorte, d'après les stats qui sont actuellement dans les publications. On va passer et on va prendre toutes les personnes susceptibles d'avoir le RSA. D'après les stats de France Travail, ces personnes passeraient de 6,1 millions à 7,6 millions parce que l'on va généraliser. On prend en compte les personnes qui n'étaient pas prises en compte. Cela signifie qu'à partir du 1^{er} janvier 2025, avec une progressivité, je pense que c'est toujours le « en même temps », c'est-à-dire que l'on augmente le niveau possible ou potentiellement possible d'être concerné par cette réforme et que l'on va transférer aux Conseils Départementaux - puisqu'ils s'occupent du social - une partie de la rémunération ou du salaire.

Soyons vigilants pour ce qui arrive avec cette loi du 18 décembre 2023 qui s'appliquera normalement le 1^{er} janvier 2025 si les décrets suivent, si le Gouvernement donne suite, etc. Il y a beaucoup de si actuellement, vous l'avez dit et je le redis pour les budgets 2025 et 2026. C'est la même technique qui est là pour la loi Ségur. On décide, on étend, mais on ne paie pas et on transfère sur les Collectivités Territoriales. Cela mérite d'être dit parce qu'à un moment ou à un autre, quand on prend une décision, on l'assume et on ne transfère pas sur les autres cette décision ou on ne la prend pas.

En effet, ces personnes étaient en première ligne entre la Covid 2020 et 2021 et de même pour le RSA demain, je le rappelle, certains en ont besoin. Soyons vigilants pour la future loi RSA sous conditions qui s'appliquera au 1^{er} janvier 2025. Vous avez compris que ce système ne nous agrée pas.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci.

Monsieur FREYBURGER.

M. FREYBURGER.- Merci Monsieur le Président. Trois petites réflexions en marge de cette DM2.

L'une a trait au contexte général dans lequel on évolue. Une autre relative à notre contexte territorial au sens départemental. Enfin, un petit souhait.

Au niveau du contexte général, force est de constater que depuis le 9 juin dernier, la dissolution de l'Assemblée nationale et les défections consécutives qui ont fourni les résultats que nous savons, le Président de la République qui, lui-même, se qualifiait de jupitérien, est revenu sur terre, ce qui est déjà une première bonne nouvelle puisque contraint par lui-même du fait de la dissolution qu'il a prononcée, à se confronter à la réalité du pays et notamment à sa réalité sociologique, électorale et budgétaire. Nous sommes passés d'un homme qui voulait tout faire « en même temps », d'un homme pressé à un homme forcé de procrastiner pour émettre des choix, pour nommer un Premier ministre : 50 jours, c'est un record. Nous sommes passés probablement du « Gouverner, c'est prévoir » au « Gouverner, c'est surseoir ».

Il n'empêche que nous avons fini par avoir un Premier ministre - et je m'en réjouis - qui, je l'espère et je passe directement aux souhaits, va réussir à mettre en œuvre une politique que les Français attendent. Parmi ces politiques que les Français attendent, et parmi ces Français qui attendent ces politiques, il y a des élus départementaux qui se trouvent aujourd'hui, Monsieur le Président, sous votre présidence, contraints d'une certaine façon à adopter une DM2 dont plus de 90 % du contenu nous est imposé. C'est quelque part la traduction d'un mode de fonctionnement de notre République, d'une relation entre l'État et les Collectivités Territoriales dans leur ensemble qui n'est plus acceptable. On le voit bien, dans cette DM2, nous avons 4,6 M€ fléchés mécaniquement vers le revenu de solidarité active. Nous avons, entre autres éléments 1,3 M€ de majoration de notre participation au fonds national de péréquation des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) qui vient de nous être notifiée et donc, par voie de conséquence, ne pouvait pas être prévue au moment de l'adoption du Budget.

Je souhaite et j'en viens à ce petit mot de conclusion temporaire, mais sous forme de souhait : j'espère que ce nouveau Gouvernement avec les élus locaux, territoriaux, des Présidents de Département - il y en a plusieurs qui le composent - le Premier ministre lui-même qui a présidé durant une longue période un Conseil Général, j'espère que ce Gouvernement pourra davantage tenir compte de la vie réelle des Français et de la vie

réelle des Collectivités Territoriales dans leur ensemble. Et ne nous y trompons pas, les Français souhaitent que le Gouvernement réussisse dans l'exercice de ses missions. Ils ne souhaitent pas et je le dis à l'égard de ceux qui pourraient eux le souhaiter, que le Gouvernement soit renversé par une motion de censure avant même d'avoir pu mettre en œuvre des politiques gouvernementales.

Évidemment, à situation politique exceptionnelle, formule en termes de composition du Gouvernement exceptionnel, il n'est écrit nulle part, pas plus dans la Constitution que dans les conventions de la Constitution, que le Président doive choisir le Premier ministre issu du groupe le moins minoritaire des groupes formant l'Assemblée nationale. Il n'est écrit nulle part que faute de majorité au sein de l'Assemblée, le choix soit mécaniquement dirigé vers le groupe qui est le moins minoritaire de l'hémicycle de l'Assemblée nationale. Nous avons donc aujourd'hui un Gouvernement qui repose sur un socle qui n'est pas majoritaire lui-même, mais qui, néanmoins, a le mérite d'avoir été formé et de vouloir mettre en œuvre des politiques publiques. Faisons-lui confiance. Ne le censurons pas d'emblée – j'ajouterai au milieu de toutes les difficultés budgétaires de déficit 6,2 %, etc, que nous connaissons au niveau de l'État qui vont nécessairement et qui rejaillissent déjà sur les Collectivités Territoriales. Nous avons échappé à d'autres formules. J'ai relevé dans la presse hier ou avant-hier que la Première ministre putative de l'été en la personne de Mme CASTETS souhaitait la régularisation de la situation de l'ensemble des personnes ne disposant pas de papiers sur le territoire national. Je vous laisse imaginer la traduction sur le plan global du fonctionnement de la société, mais aussi sur le plan de nos finances publiques. Je pense qu'à un moment, il faut savoir ce que l'on veut. Il faut savoir faire confiance et il faut savoir avancer. Je suis en train de me dire qu'en égard à ce contexte particulier que le « en même temps » est peut-être passé de la synergie jupitérienne à celle de l'opposition version la France Insoumise.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci.

Madame ROMILLY.

Mme ROMILLY.- Merci Monsieur le Président.

Je voulais simplement dire que c'est une très bonne délocalisation parce que cela permet aussi à l'ensemble des Conseillers Départementaux que nous sommes d'aller sur les territoires que l'on ne connaît peut-être pas tous forcément. Je trouve que c'est une très belle initiative de se voir délocaliser ainsi. Cela permettra à chacun de pouvoir redécouvrir les territoires.

Séance du jeudi 26 septembre 2024

Je voulais également vous remercier lors de cette Réunion Trimestrielle, parce que je pense que c'est la dernière fois où l'on aura l'occasion de vous remercier, Président, pour notamment nous avoir associés pleinement à la participation aux Jeux Olympiques et Paralympiques et ainsi d'avoir pu participer à cette ferveur et cet engouement qu'ont suscités ces Jeux, que ce soit au niveau national, mais également sur notre Département. Merci à vous. Merci aux services qui ont été complètement investis. Cela fait plus de 7 ans maintenant que vous avez porté à bout-de-bras ces Jeux Olympiques. Ils ont permis de faire rayonner notre Département au-delà de la Nation puisque cela a pu rayonner également au niveau local. Merci à vous de nous avoir permis en tout cas de participer activement, d'avoir aussi permis de faire participer les enfants, les jeunes et les adultes. Ils ont été plus de 1 000 à pouvoir participer à ces Jeux. C'était la dernière fois de pouvoir vous dire officiellement que cela été vraiment un grand moment pour nous tous et ceux qui ont pu participer.

Si je reviens sur la RT, là aussi, nous ne pouvons que constater l'importance de la place du Département dans l'accompagnement de ces politiques sur l'ensemble des cinq territoires : auprès des Communes, des Intercommunalités, mais aussi des différents acteurs et surtout sur l'importance du Département pour les Mosellans, du plus jeune au plus âgé, comme vous le dites du premier sourire jusqu'au dernier soupir.

Cette DM2, que nous adoptons aujourd'hui, nous montre une fois de plus combien la solidarité est essentielle et surtout combien elle nécessite de moyens financiers qui ne sont pas toujours compensés par l'État notamment avec ce Ségur, les oubliés des oubliés, des décisions prises par l'État qui finalement ne sont pas du tout assumées et qu'il fait assumer en tout cas aux autres.

Ces moyens financiers au niveau de la solidarité ne font qu'augmenter face au contexte social qui se dégrade. Vous l'avez aussi souligné dans vos propos introductifs : nous n'avons jamais eu autant d'enfants placés au niveau du Département. Nous avons des établissements et notamment des EHPAD qui se dégradent. L'élargissement de certains droits ont été ouverts. Je pense bien sûr à la PCH, mais à d'autres droits. Là aussi, on ouvre la boîte de Pandore.

Même si notre Budget augmente - il est passé à plus de 1,206 Md€ - celui-ci a toujours été en équilibre comme l'ensemble des Collectivités sauf pour l'État.

Si l'État était un ménage, il serait en situation de surendettement ; s'il était une entreprise, il serait en cessation de paiement.

Séance du jeudi 26 septembre 2024

Le quoi qu'il en coûte pendant la Covid a produit, bien sûr, des effets dévastateurs. La facture ne cesse de s'alourdir. Elle commence à peser lourd sur la balance et auprès de nos créanciers dont la plupart sont étrangers. Ils ne peuvent plus assurer cette dette et commencent à s'impatienter sur son remboursement puisque cette dette est de plus de 3 200 Md€ et sa courbe ne cesse d'augmenter tous les jours.

Voilà donc notre Gouvernement contraint de boucler un budget 2025 avec plusieurs dizaines de milliards d'euros d'économie et là aussi on peut s'inquiéter des décisions qui seront prises vis-à-vis des Collectivités pour stopper cette hémorragie.

Le Gouvernement doit se réunir prochainement, mais attendons la feuille de route de notre Premier ministre. Sa déclaration de politique générale devrait avoir lieu le 1^{er} octobre prochain. Il devrait nous apporter des éclaircissements. Souhaitons que cela ne noircira pas encore un peu plus notre avenir.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Monsieur FOURNIER a demandé la parole.

M. FOURNIER.- Mon collègue Julien FREYBURGER a élargi le propos.

Je souhaite le mieux pour le Gouvernement, mais quand je regarde les déclarations des ministres de l'Intérieur et de la Justice, je commence à avoir des doutes. Après, hausse d'impôts ou pas, on peut toujours dire que l'on est dans le « en même temps ». Un coup, on part à droite, un coup on part à gauche, etc.

Je pense que cela n'augure rien de bon pour l'avenir à l'Assemblée nationale.

Pour le reste, je vais le dire autrement. Je ne me réjouis pas qu'un parti qui fait 5 ou 6 % des voix avec 47 députés puissent donner le « la » dans le pays. J'ai toujours cru que c'était la formation la plus importante qui déterminait le « la ». C'est une conception qui est novatrice apparemment au niveau du Président de la République.

Ce qu'a dit la Première ministre potentielle, qui ne l'est plus, on peut dire des bêtises. Cela a été relevé par toutes les personnalités des partis de gauche qu'elle parlait en son nom et pas forcément au nom des partis. Tout le monde peut faire des bêtises même le premier d'entre nous. On dit seulement l'Assemblée nationale alors qu'on ne lui avait pas demandé et que son Premier ministre ne voulait pas parce qu'il était prêt à remettre sa démission. On fait tous des bêtises même si l'on est le premier ou le dernier dans la chaîne de la démocratie.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- D'autres réactions ?

Monsieur FREYBURGER.

M. FREYBURGER.- Globalement, je pourrais presque signer le propos tenu par M. FOURNIER.

Oui, quand on fait des choses dans la vie, on peut tous commettre des erreurs. Je suis d'accord sur sa conclusion et sur l'essentiel des développements qui l'y ont conduit.

J'ai oublié de vous dire que le groupe des Républicains et Indépendants voterait favorablement le point présenté ; je pense que c'était implicite. Je préfère l'exprimer.

Tout simplement, je voulais remercier l'ensemble des services du Département sous votre présidence pour le travail accompli, pour les efforts aussi mis en œuvre pour que nous nous retrouvions dans cette première réunion décentralisée ou délocalisée à Hayange. C'est quand même assez fort. Vous l'aviez vous-même souligné lundi, Monsieur le Président. Depuis 50 ans, le Conseil Départemental ou le Conseil Général n'avait jamais siégé en dehors de ses murs messins. Le fait de se retrouver à Hayange est quelque chose, par définition, d'exceptionnel qui n'est pas sans rappeler le fait que la préfecture de la Moselle avait elle-même exercé ses missions durant quelques mois au sortir de la guerre à Hayange. C'était simplement un petit clin d'œil y compris historique et un remerciement à l'égard de ce qui est fait au niveau des services du Département sous votre Présidence.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Monsieur FOURNIER.

M. FOURNIER.- Pour dire que je partage ce que vient de dire Julien FREYBURGER. Nous nous abstenons bien volontiers et je le rejoins sur le fait que le premier Préfet après le Gouvernement provisoire a été installé à Hayange par le Gouvernement provisoire du Général de Gaulle.

C'est un point de l'histoire !

M. LE PRÉSIDENT.- Madame ROMILLY.

Mme ROMILLY.- Puisque tout le monde a l'air d'accord. Nous adopterons nous aussi cette DM2.

M. LE PRÉSIDENT.- Je le dis toujours, on est d'accord sur l'essentiel.

M. FOURNIER.- Et divisé sur l'accessoire. C'est ma phrase.

M. LE PRÉSIDENT.- Je vous la laisse. Rendons à M. FOURNIER ce qui est à M. FOURNIER. Cela veut dire que l'essentiel nous rassemble et que l'accessoire est important malgré tout parce qu'une DM2 n'est pas accessoire, elle est absolument nécessaire.

Je vous propose de voter sur l'accessoire, en l'occurrence la DM2.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

4 abstentions.

Merci beaucoup. Ce qui met un terme à notre réunion.

Je vous remercie de m'avoir entendu pour que les choses se passent avant la fin de cette matinée, ce qui permettra en toute quiétude de pouvoir me rendre à Luxembourg. Je transmettrai les amitiés de la Moselle.

La séance est levée à 11 heures 06.

Réunion du 23 septembre 2024

| | |
|--|----|
| OUVERTURE DE LA RÉUNION..... | 1 |
| LISTE D'ÉMARGEMENT ET DES DÉLÉGATIONS DE VOTE..... | 8 |
| CARNET DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL | 9 |
| DISTINCTIONS HONORIFIQUES | 9 |
| NOMINATIONS ET MUTATIONS DIVERSES | 9 |
| ALLOCUTION DU PRÉSIDENT | 10 |
| COMMUNICATION..... | 21 |
| APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 2 ^E RÉUNION TRIMESTRIELLE DE 2024 | 22 |
| ORDRE DU JOUR..... | 22 |
| PROGRAMME DE LA SESSION..... | 26 |
| SUSPENSION DE SÉANCE À 11 HEURES 38..... | 26 |
| REPRISE DE LA SÉANCE À 14 HEURES 30 | 26 |
| LISTE D'ÉMARGEMENT ET DÉLÉGATIONS DE VOTE..... | 27 |
| ÉLECTION DU NOUVEAU VICE-PRÉSIDENT ET ADOPTION DES RAPPORTS CONNEXES | 27 |
| DÉPOTS DES PROPOSITIONS, VŒUX, QUESTIONS ORALES..... | 36 |

Réunion du 26 septembre 2024

| | |
|--|----|
| OUVERTURE DE LA SÉANCE | 41 |
| LISTE D'ÉMARGEMENT ET DÉLÉGATIONS DE VOTE..... | 41 |
| COMMUNICATION..... | 42 |
| ORDRE DU JOUR..... | 42 |
| EXAMEN DES RAPPORTS DU PRÉSIDENT..... | 43 |

| | |
|-----------------------------------|--|
| <u>M. WEITEN PRÉSIDENT</u> | 4, 5, 8, 9, 10, 21, 22, 25, 26, 27, 28, 30, 32, 33, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 49, 51, 52, 54, 55, 56, 57, 61, 62, 63, 64, 65, 67, 69, 70, 71 |
| Mme AMBROSIN-CHINI | 51 |
| M. BENIMEDDOURENE | 28 |
| M. CHABANE | 29 |
| M. DICK | 24 |
| M. FOURNIER | 25, 39, 40, 48, 54, 57, 63, 64, 69, 70, 71 |
| M. FREYBURGER | 31, 35, 39, 54, 66 |
| Mme HERZOG | 36, 37, 38, 39, 62 |
| Mme KUNTZ | 55 |
| M. LEBEAU | 47, 53 |
| M. LIEBGOTT | 1, 8 |
| Mme MAGRAS | 32 |
| Mme REBSTOCK | 38, 63 |
| Mme ROMILLY | 67, 70 |
| Mme SCHNEIDER | 32 |
| M. SUCK | 56 |
| M. THIL | 56 |

DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

**SIGNATURE DU PROCES-VERBAL
DE LA 3^e REUNION TRIMESTRIELLE DE 2024**

Journées des 23 et 26 septembre 2024

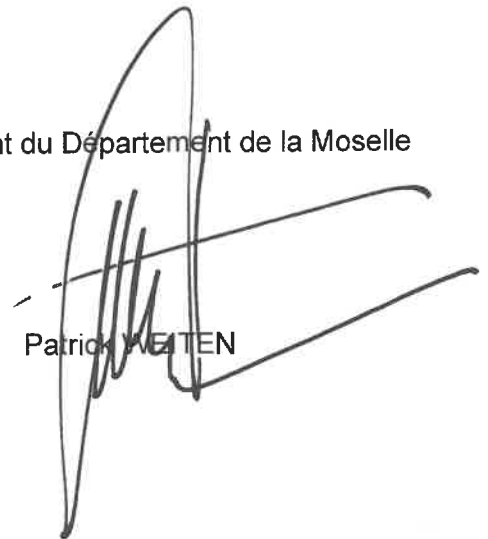
Soumis à l'approbation du Conseil Départemental le 2 décembre 2024

Secrétaire de séance



Mme Christelle LORIA-MANCK

Le Président du Département de la Moselle



Patrick WEITEN